



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉLIMINER L'INCONDUITE SEXUELLE AU SEIN DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

Marilyn Gladu, présidente

JUIN 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**ÉLIMINER L'INCONDUITE SEXUELLE AU SEIN
DES FORCES ARMÉES CANADIENNES**

**Rapport du Comité permanent
de la condition féminine**

**La présidente
Marilyn Gladu**

JUIN 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

PRÉSIDENTE

Marilyn Gladu

VICE-PRÉSIDENTES

Sonia Sidhu

Andréanne Larouche

MEMBRES

Anju Dhillon

Gudie Huchings

Lindsay Mathysen

Jag Sahota

Marc G. Serré

Nelly Shin

L'hon. Alice Wong

Salma Zahid

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Leona Alleslev

Xavier Barsalou-Duval

James Bezan

Han Dong

Cheryl Gallant

Heather McPherson

Brenda Shanahan

Anita Vandenbeld

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Stephanie Bond

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

Dominique Montpetit, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT.....	1
SOMMAIRE.....	3
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	5
ÉLIMINER L'INCONDUITE SEXUELLE AU SEIN DES FORCES ARMÉES CANADIENNES.....	13
Introduction.....	13
Créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif dans les Forces armées canadiennes.....	16
Aperçu de l'opération HONOUR.....	20
Opérer un changement de culture au sein des Forces armées canadiennes.....	22
Comprendre pourquoi la culture crée des conditions propices aux incidents d'inconduite sexuelle.....	23
Reconnaître le rôle des hauts dirigeants.....	26
Offrir une meilleure formation aux membres.....	28
Accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes.....	31
Offrir un meilleur soutien aux femmes et aux familles.....	33
Répondre aux signalements de cas d'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes.....	35
Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle.....	38
Mieux former les enquêteurs.....	41
Assurer la confidentialité des plaintes.....	43
Créer une structure de signalement indépendante.....	44
Offrir des services de soutien aux survivantes d'incidents d'inconduite sexuelle.....	47
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	51

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	55
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	57
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS.....	59
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	61

REMERCIEMENT

Le présent rapport a été éclairé par des survivantes, des témoins experts et des membres des Forces armées canadiennes. Nous remercions tous les participants de leur témoignage et de leurs efforts soutenus dans ce dossier important. Le Comité tient à souligner votre force et votre résilience, ainsi que votre dévouement pour amener un changement de culture au sein des Forces armées canadiennes.

SOMMAIRE

L'inconduite sexuelle est un problème de longue date au sein des Forces armées canadiennes (FAC). Des cas d'inconduite sexuelle signalés en 2014 et en 2015 ont amené les FAC à commander un examen indépendant de ses procédures et de ses programmes concernant le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle. Le rapport final de l'examen indépendant contenait des recommandations visant à transformer la culture au sein des FAC et à soutenir les survivantes. Cinq ans plus tard, au cours des premiers mois de l'année 2021, des membres actifs et d'anciens membres des FAC ont soulevé de nouvelles allégations d'inconduite sexuelle, qui visaient cette fois-ci des officiers haut gradés des forces. Cette situation a incité le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) à mener la présente étude sur l'inconduite sexuelle au sein des FAC. Cette étude, qui fait suite au rapport intitulé *Les forces porteuses de changement : pour une culture égalitaire envers les femmes dans les Forces armées canadiennes* publié par le Comité en 2019, a pour but de présenter au gouvernement du Canada des recommandations qui accéléreront le changement de la culture et contribueront à l'élimination de l'inconduite sexuelle dans les FAC, afin que tous les membres des forces puissent jouir d'un milieu de travail sécuritaire et inclusif.

Le Comité a été informé par des témoins experts, y compris par des survivantes, que l'environnement de travail des FAC est hiérarchisé, dominé par des hommes, fondé sur des normes sexospécifiques patriarcales et fortement sexualisé. Ces facteurs créent un milieu de travail toxique où des incidents d'inconduite sexuelle peuvent se produire en toute impunité. Il est urgent de transformer la culture des FAC afin de créer un environnement de travail sécuritaire, inclusif et respectueux. Pour ce faire, le Comité a appris que les FAC doivent :

- comprendre pourquoi leur culture et leurs systèmes créent des conditions propices aux incidents d'inconduite sexuelle;
- reconnaître le rôle que peuvent jouer les hauts dirigeants pour favoriser le changement;
- offrir une meilleure formation à ses membres;
- accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes;
- offrir un meilleur soutien aux femmes et aux familles.

En plus des considérations liées à la culture des FAC, le Comité a été informé que le signalement des cas d'inconduite sexuelle au sein des FAC et les enquêtes à leur sujet posent des problèmes. Les survivantes d'inconduite sexuelle ne sont pas toujours à l'aise de se manifester et de signaler les incidents. En outre, de nombreuses personnes qui dénoncent des incidents sont insatisfaites du processus d'enquête. Certaines survivantes ont raconté au Comité leurs mauvaises expériences lorsqu'elles ont signalé des incidents d'inconduite sexuelle à la police militaire, parce qu'elles se sont senties traitées comme des criminelles ou parce qu'on n'a pas respecté la confidentialité de leur plainte. Le Comité a appris qu'il faut donner aux membres des FAC et aux employés du ministère de la Défense nationale (MDN) une formation axée sur les survivantes qui tient compte des traumatismes si l'on veut améliorer les systèmes de signalement des cas d'inconduite sexuelle et les enquêtes à leur sujet. Il est également essentiel de créer une structure de signalement indépendante pour gérer le signalement des cas d'inconduite sexuelle au sein des FAC. Enfin, il faut mettre à la disposition des survivantes d'inconduite sexuelle des services qui sont axés sur elles, qui tiennent compte de leurs traumatismes et qui sont sensibles à la spécificité des genres.

Comme suite au rapport intitulé *Les forces porteuses de changement : pour une culture égalitaire envers les femmes dans les Forces armées canadiennes* publié par le Comité en 2019, le présent rapport présente des recommandations qui visent à favoriser un changement de culture et à soutenir les survivantes d'inconduite sexuelle. Les recommandations fournissent au gouvernement du Canada des indications sur les mesures qui pourraient être mises en place pour éliminer l'inconduite sexuelle au sein des FAC et accroître la responsabilisation.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1 — Créer un Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale

Que le gouvernement du Canada crée un Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale entièrement indépendant, dont le directeur sera un agent du Parlement, qui fait un rapport annuel au Parlement, et que le Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale :

- dispose de ressources et ait le pouvoir de s'assurer que les plaintes et allégations futures sont déposées auprès d'un organisme externe et indépendant;
- reçoive les plaintes des membres actifs et des vétérans sans qu'il soit nécessaire que le membre ou le vétéran membre épuise les procédures de recours interne et de règlement des griefs avant de déposer la plainte;
- entreprenne en toute indépendance les études et investigations jugées nécessaires;
- renvoie les affaires au conseiller en matière de sécurité nationale du Premier ministre pour enquêter lorsque cela est justifié. 26

Recommandation 2 — Mettre en œuvre les recommandations du rapport Deschamps

Que le gouvernement du Canada mette en application toutes les recommandations du rapport de la juge Deschamps paru en 2015 et intitulé *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*. 26

Recommandation 3 — Définir la fraternisation, l’abus d’autorité et l’inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada modifie le Code de discipline militaire pour y faire figurer des définitions plus claires et précises de la fraternisation, de l’abus d’autorité et de l’inconduite sexuelle..... 26

Recommandation 4 — Rôle des hauts dirigeants dans le changement de la culture

Que le gouvernement du Canada impose un gel des promotions et des augmentations salariales pour tous les officiers généraux jusqu’à ce qu’une enquête indépendante soit menée pour s’assurer que leur comportement et leur conduite sont irréprochables, leur permettant ainsi de montrer l’exemple. 28

Recommandation 5 — Rôle des hauts dirigeants dans le changement de la culture

Que le gouvernement du Canada tienne personnellement responsables de la mise en œuvre des recommandations des rapports du vérificateur général les personnes occupant des postes de direction, militaires et civils, dans les Forces armées canadiennes et au sein du ministère de la Défense nationale..... 28

Recommandation 6 — Rôle des hauts dirigeants dans le changement de la culture

Que le gouvernement du Canada veille à ce que la planification de la relève dans les Forces armées canadiennes soit fondée sur le mérite et ne constitue pas un moyen ou une incitation permettant de protéger des personnes contre des mesures disciplinaires, notamment pour des inconduites sexuelles. 28

Recommandation 7 — Formation pour prévenir l’inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada fournisse, dans le but de promouvoir un lieu de travail inclusif, sécuritaire et respectueux pour tous les membres des Forces armées canadiennes, une formation complète obligatoire sur l’inconduite sexuelle ainsi qu’une formation sur l’intervention des témoins qui comportent des mesures de rendement clairement définies à l’intention des membres à tous les échelons, y compris les dirigeants supérieurs, et veille à ce que cette formation :

- soit donnée par des experts, qu'elle soit axée sur les survivantes et qu'elle tienne compte des traumatismes;
- soit consolidée par des séances de formation additionnelles offertes sur une base régulière;
- soit axée sur la prévention de l'inconduite sexuelle;
- fasse mieux connaître les situations et les difficultés vécues par les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles ou qui s'identifient à d'autres identités de genre ou orientations sexuelles;
- amène tous les membres à réfléchir à leur participation à la création d'une culture sécuritaire et inclusive au sein des Forces armées canadiennes..... 31

Recommandation 8 — Accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes

Que le gouvernement du Canada publie une stratégie, assortie de mesures de rendement claires, pour attirer, promouvoir et retenir les femmes et les membres des minorités dans les Forces armées canadiennes qui inclut des mesures comparatives concernant le nombre de femmes et de membres des minorités par groupe professionnel, classification et grade, durée dans le grade, postes de commandement, durée de service et grade à la libération. 32

Recommandation 9 — Accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes

Que le gouvernement du Canada mette sur pied un comité consultatif externe de la défense sur les femmes et les minorités au sein des Forces armées canadiennes qui serait approuvé par le Parlement et lui ferait rapport annuellement..... 32

Recommandation 10 — Politiques, mesures de soutien et services sensibles à la diversité et à la spécificité des genres

Que le gouvernement du Canada passe en revue les politiques, les mesures de soutien et les services d’approvisionnement des Forces armées canadiennes sous l’angle de l’analyse comparative entre les sexes plus afin de s’assurer qu’ils n’ont pas d’effets néfastes sur les membres qui sont des femmes, des personnes racisées, des Autochtones, des personnes vivant avec des handicaps, des personnes qui font partie des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles ou qui s’identifient à d’autres identités de genre ou orientations sexuelles; qu’il comble les lacunes qui existent à cet égard; et qu’il fournisse des fonds réservés à l’achat d’équipement conçu pour les femmes et tenant compte de la diversité des personnes. 34

Recommandation 11 — Politiques, mesures de soutien et services sensibles à la diversité et à la spécificité des genres

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires dans la mesure du possible, assume la responsabilité de garantir aux parents qui sont membres des Forces armées canadiennes l’accès à des services de garde d’enfants qui répondent à leurs besoins, notamment ceux des chefs de famille monoparentale et des parents qui travaillent en dehors des heures normales ou par quarts. 34

Recommandation 12 — Devoir de signaler les incidents d’inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre la recommandation 70 du *Rapport de l’autorité du troisième examen indépendant au ministre de la Défense nationale* :

Une exception au devoir de signaler les incidents d’inconduite sexuelle devrait être établie pour les victimes, leurs confidents, ainsi que pour les professionnels de la santé et de soutien qu’ils consultent.

Cependant, leur devoir de signaler devrait être maintenu lorsque le défaut de signaler poserait un risque manifeste et grave de préjudice à un intérêt prépondérant, ce qui pourrait comprendre un préjudice continu ou imminent, un préjudice pour un enfant ou des préoccupations de sécurité nationale. Un groupe de travail devrait être mis sur pied afin de bien cerner ces cas exceptionnels. Le groupe de travail devrait comprendre une autorité indépendante, ainsi que des représentants du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, d'organisations de victimes militaires et du système de justice militaire.

Le groupe de travail devrait aussi examiner a) la suppression du devoir des témoins de signaler les incidents d'inconduite sexuelle; et b) l'imposition aux témoins d'un devoir de signaler les incidents d'inconduite sexuelle au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle seulement. 38

Recommandation 13 — Garantir que les survivantes ne subissent pas de conséquences pour avoir signalé des incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada s'assure que les survivantes d'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes ne voient pas leur plan de formation interrompu sans leur consentement à la suite de révélations concernant des allégations. 38

Recommandation 14 — Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada examine les structures disciplinaires permettant de traiter les cas d'abus d'autorité, d'inconduite sexuelle et autres infractions, afin de s'assurer que la sévérité des sanctions est proportionnelle aux infractions reprochées, qu'elle augmente avec le grade et l'ancienneté, et qu'elle est appliquée de façon équitable à tous et dans toutes les unités. 41

Recommandation 15 — Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur la défense nationale* afin de retirer le chef d'état-major de la Défense en tant qu'autorité responsable de l'examen des infractions d'ordre militaire et des manquements au Code de discipline militaire, lorsque le chef d'état-major de la Défense est l'accusé, et de mettre sur pied un groupe indépendant de juges militaires à la retraite pour superviser les processus d'audiences sommaires ou de cour martiale par l'intermédiaire de l'inspecteur général. 41

Recommandation 16 — Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada demande aux Forces armées canadiennes d'adopter une politique selon laquelle les officiers généraux faisant l'objet d'enquêtes pour infractions au Code de discipline militaire doivent être suspendus. 41

Recommandation 17 — Formation axée sur les survivantes et tenant compte des traumatismes offerte aux enquêteurs

Que le gouvernement du Canada s'assure que toutes les personnes qui mènent des enquêtes sur des incidents d'inconduite sexuelle reçoivent une formation continue sur des stratégies d'enquête qui tiennent compte des traumatismes et sont axées sur les survivantes ainsi que sur l'importance d'offrir aux survivantes des mesures de soutien axées sur celles-ci au cours du processus d'enquête. 43

Recommandation 18 — Transmettre des affaires d'inconduite sexuelle à la Gendarmerie royale du Canada

Que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur la défense nationale* et demande aux Forces armées canadiennes de faire des changements dans les Directives et ordonnances administratives de la Défense ainsi que dans les Ordonnances et règlements royaux, dans le but de permettre au Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale de transmettre les affaires d'inconduites sexuelles à la Gendarmerie royale du Canada pour enquête, et de retirer la compétence aux Forces armées canadiennes en cas de crainte d'influence indue de la part de la chaîne de commandement. 46

Recommandation 19 — Élimination de la possibilité de réduire les accusations relatives à une infraction au *Code criminel*

Que le gouvernement du Canada passe en revue ses processus pour veiller à ce que les membres des Forces armées canadiennes qui sont accusés d'une infraction au *Code criminel* ne puissent pas plaider coupables à des accusations moins graves au titre de la *Loi sur la défense nationale*..... 46

Recommandation 20 — Services pour les survivantes d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada offre aux survivantes d'inconduite sexuelle des services et des programmes de soutien qui tiennent compte des traumatismes, y compris des programmes et services de santé physique et mentale, et cerne d'éventuelles lacunes en matière de services et de financement, dans le but d'offrir aux survivantes d'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes des services tenant compte des traumatismes, sensibles à la diversité et à la spécificité des genres et axés sur les survivantes, notamment en garantissant la disponibilité de services de santé mentale spécialisés et de soutien par les pairs pour les survivantes de traumatismes sexuels. 50

Recommandation 21 — Services pour les survivantes d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le traumatisme sexuel militaire parmi la liste des blessures opérationnelles pour lesquelles les membres actuels et les vétérans des Forces armées canadiennes peuvent recevoir un soutien approprié..... 50



ÉLIMINER L'INCONDUITE SEXUELLE AU SEIN DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

INTRODUCTION

Au cours des premiers mois de 2021, des allégations d'inconduite sexuelle ont été portées contre des officiers haut gradés des Forces armées canadiennes (FAC), dont le général Jonathan Vance (maintenant à la retraite), ancien chef d'état-major de la Défense, et l'amiral Art McDonald, qui a succédé au général Vance au poste de chef d'état-major de la Défense en janvier 2021¹. L'expression « inconduite sexuelle » est utilisée dans les FAC pour désigner un vaste éventail d'attitudes, de croyances et d'actes qui créent un environnement de travail toxique. Certains des actes qu'englobe cette expression générale, comme l'agression sexuelle ou le harcèlement criminel, peuvent être des infractions prévues au *Code criminel*. Afficher des attitudes sexistes, faire des commentaires et des blagues sexistes ou à connotation sexuelle et s'engager dans des relations professionnelles malsaines sont aussi des agissements qui s'inscrivent dans le spectre de l'inconduite sexuelle².

Les incidents d'inconduite sexuelle au sein des FAC ne sont pas un nouveau phénomène et ne sont pas rares. D'après les résultats d'un sondage publié par Statistique Canada en 2018, au cours des 12 mois précédant le sondage, environ 900 membres de la Force régulière et 600 membres de la Première réserve ont signalé avoir été agressés sexuellement dans le milieu de travail militaire, par un militaire, ou par un civil ou un sous-traitant du ministère de la Défense nationale³. Selon le même sondage, environ 8 400 membres de la Force régulière et 4 560 membres de la Première réserve ont déclaré avoir été personnellement victime de comportements sexuels inappropriés ou de discrimination au cours des 12 mois précédant le sondage⁴.

1 Marine royale canadienne, « [L'amiral Art McDonald devient le 20^e chef d'état-major de la défense](#) », *Nouvelles de la Marine*, 27 janvier 2021.

2 Gouvernement du Canada, « [Chapitre 2 – Comprendre l'inconduite sexuelle](#) », *Manuel de l'opération HONOUR*.

3 Adam Cotter, « [Les inconduites sexuelles dans la Force régulière des Forces armées canadiennes, 2018](#) », *Statistique Canada*, 85-603-X, 22 mai 2019; Marta Burczykca, « [Les inconduites sexuelles dans la Première réserve des Forces armées canadiennes, 2018](#) », *Statistique Canada*, 85-603-X, 22 mai 2019.

4 *Ibid.*



En 2015, après la publication de rapports sur l'étendue du problème des comportements sexuels inappropriés au sein des FAC⁵, le chef d'état-major de la Défense a commandé un examen indépendant pour « examiner les politiques, processus et programmes des FAC se rapportant au harcèlement sexuel et aux agressions sexuelles, y compris l'efficacité avec laquelle ces politiques sont actuellement mises en œuvre⁶ ». *L'Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes* (rapport Deschamps) a révélé « qu'il existe une culture sous-jacente de la sexualisation au sein des FAC. Cette culture est hostile aux femmes et aux [personnes lesbiennes, gaies, transgenres, bisexuelles et queer] et propice aux incidents graves que sont le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle⁷ ». En réponse à ce rapport, le chef d'état-major de la Défense a lancé l'opération HONOUR en octobre 2015⁸. Malgré certaines retombées positives, l'opération HONOUR n'a pas donné les résultats escomptés et l'inconduite sexuelle demeure un problème pour les membres des FAC, surtout pour les femmes⁹.

Sachant qu'il est urgent d'accélérer le changement de culture et d'éliminer l'inconduite sexuelle¹⁰ au sein des FAC afin que tous les membres puissent jouir d'un milieu de travail sécuritaire et inclusif, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a convenu le 18 mars 2021 d'entreprendre une étude sur l'inconduite sexuelle au sein des FAC. Le Comité a donc adopté la motion suivante :

Que, conformément à l'article 108(2) du *Règlement*, le Comité entreprenne une étude sur les cas d'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes et qu'il se penche notamment sur l'Opération HONOUR; que les témoignages et les documents recueillis par le Comité durant la première session de la 42^e législature pour le rapport intitulé *Les forces porteuses de changement : pour une culture égalitaire envers les femmes dans les forces armées canadiennes* soient examinés par le

5 Noémi Mercier et Alec Castonguay, « [Crimes sexuels : le cancer qui ronge l'armée canadienne](#) », *L'actualité*, 25 avril 2014; Noémi Mercier et Alec Castonguay, « [Our military's disgrace](#) », *Maclean's*, 16 mai 2014 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

6 Marie Deschamps, C.C., Ad. E., responsable de l'examen externe, *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*, 27 mars 2015, p. i.

7 *Ibid.*

8 Chef d'état-major de la Défense, *Ordre d'opération du CEMD (O OP CEMD) – Op HONOUR*, 14 août 2015.

9 Voir la section sur l'opération HONOUR pour de plus amples détails.

10 Au cours de la présente étude, le Comité a entendu d'autres termes qui désignent des comportements semblables, comme « traumatisme sexuel militaire », « violence sexuelle » ou « traumatisme sexuel ». Le Comité emploie l'expression « inconduite sexuelle » dans le présent rapport parce que c'est celle qui est utilisée dans les politiques des Forces armées canadiennes (FAC).

Comité pendant la session en cours; que le Comité invite les témoins suivants à comparaître : le ministre de la Défense pour une audition d'une heure, le Vam de la défense par intérim et Lgén Frances J Allen, représentante militaire du Canada au quartier général de l'OTAN à Bruxelles (Belgique) pour une audition d'une heure; l'ombudsman des Forces armées canadiennes et le commandant du Service national des enquêtes des Forces canadiennes pour une audition d'une heure; la juge à la retraite de la Cour suprême Marie Deschamps pour une audition d'une heure; que le Comité invite également les témoins suivants : le regroupement It's Just 700; Dawn McIlmoyle-Knott; le Cpl à la retraite Stéphanie Raymond; le Lcol Eleanor Taylor; que le Comité consacre quatre réunions consécutives à cette étude; que l'étude commence dès la prochaine séance du Comité prévue le mardi 23 mars 2021¹¹.

Au cours de son étude, le Comité a entendu 33 témoins : 14 qui ont comparu à titre personnel, quatre qui représentaient trois organismes et 14 qui représentaient le ministère de la Défense nationale (MDN). Le ministre de la Défense nationale, l'honorable Harjit S. Sajjan, a aussi comparu devant le Comité. Les témoignages ont été entendus au cours de huit réunions, qui ont eu lieu entre le 23 mars et le 11 mai 2021. Le Comité a également reçu six mémoires. En outre, le Comité a pris en considération les témoignages et les documents qu'il a recueillis pendant l'étude qu'il a menée en 2019 sur le traitement réservé aux femmes au sein du MDN¹². L'annexe A comprend la liste de tous les témoins. L'annexe B présente la liste des mémoires reçus par le Comité.

Le présent rapport aborde deux thèmes principaux et contient des recommandations à leur égard pour le gouvernement du Canada :

- créer un lieu de travail sécuritaire et inclusif dans les FAC, y compris l'importance de changer la culture de l'organisation;
- se pencher sur les cas d'inconduite sexuelle signalés au sein des FAC, plus particulièrement améliorer le processus de signalement des incidents et

11 Chambre des communes, Comité permanent de la condition féminine (FEWO), *Procès-verbal*, 18 mars 2021.

12 Chambre des communes, FEWO, *Les forces porteuses de changement : pour une culture égalitaire envers les femmes dans les Forces armées canadiennes*, dix-huitième rapport, 1^{re} session, 42^e législature, juin 2019.



les enquêtes à ce sujet, et offrir des services de soutien aux survivantes¹³ dans les FAC.

Le présent rapport n'aborde pas les allégations d'inconduite sexuelle portées expressément contre plusieurs dirigeants des FAC, notamment contre Jonathan Vance, l'ancien chef d'état-major de la Défense, au début de 2021, car le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes examine ces dossiers¹⁴.

Le présent rapport a été éclairé par des survivantes, des témoins experts et des membres des Forces armées canadiennes. Nous remercions tous les participants de leur témoignage et de leurs efforts soutenus dans ce dossier important. Le Comité tient à souligner votre force et votre résilience, ainsi que votre dévouement pour amener un changement de culture au sein des Forces armées canadiennes.

CRÉER UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET INCLUSIF DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

« Les femmes [membres des Forces armées canadiennes] ne veulent pas être dans un environnement où elles sont questionnées, chahutées, abusées, méprisées et considérées comme des trophées et agressées. Je pense que je dois expliquer comment on se sent d'aller travailler tous les jours en ayant l'estomac noué, comment cela change votre façon de marcher dans un couloir, votre façon de percevoir les hommes. »

Maj Kellie Brennan, à titre personnel
FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1930

13 Comme ce rapport se concentre sur les expériences des femmes, le Comité utilise le terme « survivante ». Toutefois, le Comité reconnaît que tous les membres des FAC, peu importe leur identité de genre, peuvent subir des inconduites sexuelles. Les recommandations du Comité ont pour intention de créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif pour tous les membres des FAC.

14 Chambre des communes, Comité permanent de la défense nationale, *Mesures à considérer face aux problèmes d'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes, y compris les allégations à l'endroit de l'ancien chef d'état-major de la défense Jonathan Vance*.

Des témoins ont rapporté que l'environnement de travail au sein des FAC est hiérarchisé, dominé par les hommes, fondé sur des normes sexospécifiques patriarcales et fortement sexualisé¹⁵; c'est un milieu de travail toxique où des incidents liés à l'inconduite sexuelle peuvent se produire en toute impunité. Les normes sexospécifiques patriarcales ont donné naissance à une culture masculine et sexualisée au sein des FAC, qu'on appelle parfois le « club des vieux copains¹⁶ ». De nombreux membres des FAC nient l'existence de cette culture et de ce « club¹⁷ ». Le ministre de la Défense nationale a fait remarquer que ces « traditions archaïques et toxiques qui valorisent la rudesse et l'agression, plutôt que l'intelligence émotionnelle et la coopération », sont des éléments qui contribuent à la culture masculine et sexualisée des FAC¹⁸. Les FAC s'attendent à ce que les subalternes fassent preuve de discipline et suivent les ordres de leurs supérieurs¹⁹. Allan English, professeur associé au Département d'histoire de l'Université Queen's, qui a comparu à titre personnel, a mentionné le pouvoir de la hiérarchie dans la culture militaire et le fait que la carrière militaire est la seule profession au Canada où « [u]n commandant a le droit, en vertu de la loi, d'ordonner à quelqu'un de mettre sa vie en péril²⁰ ». La dynamique et la hiérarchie du pouvoir vont de pair avec une grande responsabilité²¹ et il « ne doit y avoir aucune possibilité pour une personne d'abuser de son pouvoir ou de donner à la personne de rang inférieur l'impression qu'elle est obligée d'accepter les demandes²² ».

Des survivantes d'inconduite sexuelle au sein des FAC ont raconté directement au Comité le traitement qui leur a été infligé. Les personnes qui ont témoigné ont dit s'être senties malmenées et méprisées dans leur environnement de travail, où elles ont été victimes de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles. Emily Tulloch, technicienne en

15 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0850 et 0930 (Danielle Dewitt, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0845 (Alan Okros, à titre personnel).

16 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1105 (Ltv Heather Macdonald, officière, Génie des systèmes de combat naval, à titre personnel).

17 *Ibid.*

18 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1105 (L'hon. Harjit S. Sajjan, C.P., député, ministre de la Défense nationale).

19 *Ibid.*, 1245 (Lgén Wayne D. Eyre, chef d'état-major de la défense par intérim, ministère de la Défense nationale) et 1245 (Lgén Frances J. Allen, représentante militaire du Canada, Quartier général de l'OTAN à Bruxelles, Belgique, ministère de la Défense nationale).

20 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1215 (Allan English, professeur associé, Département d'histoire, Université Queen's, à titre personnel).

21 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1210 (Lgén Wayne D. Eyre).

22 *Ibid.*, 1250 (Lgén Frances J. Allen).



aéronautique dans les FAC, qui a comparu à titre personnel, a déclaré ce qui suit : « Je suis entrée dans les Forces armées canadiennes en juillet 2018. Depuis, j'ai l'impression d'avoir subi toute une vie d'agressions et d'inconduites sexuelles²³. » Des témoins ont parlé de la culture du silence et de la protection qui existe chez les membres des FAC et qui enhardit ces derniers à adopter des comportements inappropriés et à poser des gestes d'inconduite sexuelle²⁴. Or, cette protection ne s'étend pas aux membres des FAC qui sont victimes d'inconduite ou d'agression sexuelle ou qui signalent ces incidents : souvent, les supérieurs font peu de cas des allégations, ce qui revient dans les faits à mettre les auteurs des comportements à l'abri d'une enquête ou de répercussions sur leur carrière²⁵. Par conséquent, comme l'a expliqué Stéphanie Raymond, qui a comparu à titre personnel, les collègues ne signalent pas les cas d'inconduite sexuelle afin de mettre leurs confrères à l'abri d'une enquête ou de répercussions, étant entendu que ces derniers feront de même pour eux²⁶. Elle a insisté sur l'importance de tenir ceux qui adoptent des comportements inappropriés responsables de leurs actes :

Par ailleurs, il est difficile d'éliminer les infractions et les actes criminels lorsque les personnes qui les commettent ne subissent aucune conséquence, sont dans une situation d'impunité ou jouissent d'une protection. Il n'y a aucun effet dissuasif si, au bout du compte, on ne subit aucune conséquence pour ses actes. Je pense que le problème part vraiment de là²⁷.

Des témoins ont expliqué que cette culture a des effets néfastes sur les membres des FAC, mais aussi qu'elle a des effets néfastes qui dépassent les limites de l'organisation. Selon MJ Batek du Survivor Perspectives Consulting Group, la culture sexualisée peut mener à des cas de violence dans la famille des militaires, de violence envers les enfants et d'agression contre des civils dans la collectivité²⁸. Elle a fait remarquer ce qui suit :

Non seulement cette culture offre-t-elle un endroit où les agresseurs peuvent se cacher et exister en étant protégés par un uniforme, mais elle apprend, malheureusement, aux victimes à tolérer l'intolérable, ce qui fait en sorte que des vies sont marquées par des problèmes de santé mentale, le risque de vivre dans l'itinérance et de futures relations

23 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1120 (Emily Tulloch, technicienne en aéronautique, à titre personnel).

24 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1310 (M^{me} Denise Preston, directrice exécutive, Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, ministère de la Défense nationale).

25 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1225 (Stéphanie Raymond, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1130 (Emily Tulloch).

26 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1230 (Stéphanie Raymond).

27 *Ibid.*, 1210.

28 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1125 (MJ Batek, Élof (à la retraite), Survivor Perspectives Consulting Group).

de violence. La survie de cette culture toxique a un coût social qui s'étend à la population canadienne, ce qui en fait un problème canadien, et les coûts financiers et sociaux réels touchent tous les contribuables²⁹.

Au-delà des membres des FAC et de leur famille, l'organisation elle-même souffre de la persistance de cette culture toxique au travail³⁰. Des témoins s'entendent pour dire que, pour réussir sur le plan opérationnel, les FAC doivent instituer un sens aigu du travail d'équipe dans ses rangs; or, la culture actuelle des FAC n'offre pas à tous les membres de l'équipe un même niveau de respect et d'inclusion³¹. Par exemple, Leah West, qui a comparu à titre personnel, a dit au Comité qu'il existe une règle non écrite du « deux poids, deux mesures » en ce qui concerne le traitement réservé aux hommes et aux femmes des FAC dans les cas d'inconduite sexuelle. Elle a d'ailleurs souligné les conséquences dont elle a souffert lorsqu'elle a admis avoir enfreint les règles de non-fraternisation, et a affirmé que les hommes ne subissent pas les mêmes conséquences pour des comportements semblables. Elle a ajouté que le fondement du problème de culture au sein des FAC est que les contributions des hommes et des femmes ne sont pas valorisées et respectées de façon égale³². La Lgéné Jennie Carignan a reconnu qu'il existe un écart entre la culture réelle et la culture proclamée au sein des FAC. Elle a ajouté que le fait de traiter les membres des FAC avec dignité ne devrait pas être perçu comme incompatible avec l'efficacité opérationnelle³³. La Lgéné à la retraite Christine T. Whitecross, qui a comparu à titre personnel, a déclaré ceci : « [N]ous ne pouvons pas mener une opération efficace ou demander à une force militaire d'effectuer un travail très dangereux si tous les membres de l'organisation n'ont pas le sentiment de faire partie de l'équipe, s'ils ne sont pas respectés [...]»³⁴. » Ainsi, la crainte de faire l'objet

29 *Ibid.*

30 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1200 (Mgéné Jennie Carignan, commandement du personnel militaire, ministère de la Défense nationale).

31 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1215 (Alan Okros, professeur, Département des études de la défense, Collège militaire royal du Canada, à titre personnel).

32 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1110 et 1155 (Leah West, professeure adjointe, Carleton University, à titre personnel).

33 *Ibid.*, 1115 (Lgéné Jennie Carignan, chef, Conduite professionnelle et culture, ministère de la Défense nationale).

34 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 2025 (Lgéné (à la retraite) Christine T. Whitecross, à titre personnel).



de discrimination ou de harcèlement peut empêcher certaines personnes d'entrer dans l'armée ou d'y rester³⁵.

Aperçu de l'opération HONOUR

Pour prévenir et contrer l'inconduite sexuelle au sein de l'organisation, les FAC ont lancé l'opération HONOUR en 2015. Cette initiative a été mise sur pied après la publication du rapport Deschamps, qui formulait 10 recommandations pour s'attaquer à l'inconduite sexuelle dans les FAC³⁶. La mission de l'opération HONOUR consistait à « éliminer les comportements sexuels dommageables et inappropriés au sein des FAC³⁷ » et l'ordre d'établissement de l'opération portait sur quatre secteurs d'effort : comprendre le problème de l'inconduite sexuelle; intervenir en opérant un changement de culture; offrir du soutien aux survivantes; prévenir les incidents. Au cours de l'étude menée par le Comité en 2019 au sujet du traitement réservé aux femmes dans les FAC et au MDN, des témoins ont affirmé que l'opération HONOUR n'était pas aussi efficace qu'elle aurait pu l'être et ont proposé des moyens de l'améliorer (grâce à de la formation supplémentaire, par exemple)³⁸. À l'automne 2020, soit cinq ans après le lancement de l'opération HONOUR³⁹, les FAC ont publié le document intitulé *La voie vers la dignité et le respect : La stratégie d'intervention des Forces armées canadiennes en matière d'inconduite sexuelle* (la Stratégie), qui constitue « une stratégie de changement de culture globale et à long terme visant à prévenir et à traiter les cas d'inconduite sexuelle⁴⁰ ». Le bgén Andrew Atherton a déclaré que, grâce à la mise en place de la Stratégie, les FAC estiment avoir réussi à mettre en œuvre toutes les recommandations

35 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0930 (Martine Roy, présidente, Fonds Purge LGBT); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0850 et 0920 (Kristine St-Pierre, directrice, The WPS Group).

36 Gouvernement du Canada, *À propos de l'opération HONOUR*.

37 Chef d'état-major de la Défense, *Ordre d'opération du CEMD (O OP CEMD) – Op HONOUR*, 14 août 2015.

38 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 1540 (D^{re} Karen Breeck, médecin militaire à la retraite, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0910 (Danielle Dewitt).

39 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1200 (Marie Deschamps, ancienne juge puînée, Cour suprême du Canada, à titre personnel).

40 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1230 (Bgén Andrew Atherton, directeur général de la déontologie militaire, ministère de la Défense nationale).

du rapport Deschamps⁴¹, un avis que des témoins ont contesté⁴². Cependant, le 24 mars 2021, le lgén Wayne D. Eyre a annoncé que l'opération HONOUR avait atteint son « point culminant⁴³ » et qu'il était temps de passer à une nouvelle approche. Le bgén Andrew Atherton a précisé que les FAC évalueront les réussites et les échecs de l'opération HONOUR et qu'elles mettront sur pied « un plan d'action⁴⁴ » pour opérer un changement de culture.

Malgré certaines retombées positives, l'opération HONOUR n'a pas atteint ses objectifs⁴⁵. S'il est vrai que l'opération HONOUR a « permis d'engager la conversation⁴⁶ » au sujet de l'inconduite sexuelle et qu'elle a contribué à accroître les ressources consacrées à ce problème ainsi qu'à mieux sensibiliser les FAC à ce sujet, elle ne s'est pas concentrée sur les bons objectifs pour entraîner un changement de culture positif au sein des FAC. Des témoins ont expliqué que l'opération HONOUR portait sur les symptômes du problème, et non sur sa source⁴⁷, et que les FAC ne comprennent pas complètement la situation⁴⁸. Selon Alan Okros, professeur au Département des études de la défense du Collège militaire royal du Canada, qui a comparu à titre personnel, la compréhension incomplète du problème de l'inconduite sexuelle a mené à « l'élaboration de solutions incomplètes, sous-tendue par une réticence à analyser d'un œil critique certains aspects de la culture et de l'identité des FAC⁴⁹ ». Par exemple, la Stratégie ne reconnaît pas « le pouvoir et les masculinités militarisées⁵⁰ » comme des problèmes à régler pour opérer un changement de culture.

41 *Ibid.*, 1250.

42 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1135 (Christine Wood, chef, Engagement stratégique, It's Just 700); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1215 (Col (à la retraite) Michel W. Drapeau, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel); Survivor Perspectives Consulting Group, « [Mémoire pour l'étude sur l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes du Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, 20 avril 2021.

43 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1230 (Bgén Andrew Atherton).

44 *Ibid.*

45 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1200 (Alan Okros); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 1540 (D^{re} Karen Breeck) et 1635 (Cmdre Rebecca Patterson, directrice générale, Équipe d'intervention stratégique des Forces armées canadiennes sur l'inconduite sexuelle, ministère de la Défense nationale).

46 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1120 (Emily Tulloch).

47 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1205 (Stéphanie Raymond).

48 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1200 (Alan Okros).

49 *Ibid.*

50 *Ibid.*



En outre, la Lgén à la retraite Christine T. Whitecross a fait valoir que les FAC ont sous-estimé les efforts requis pour changer la culture et qu'elles auraient eu intérêt à faire appel à des spécialistes de la culture organisationnelle pour élaborer des initiatives de lutte contre l'inconduite sexuelle⁵¹. Selon Maya Eichler, professeure agrégée en études politiques et en études des femmes et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et engagement communautaire, qui a comparu à titre personnel, l'élaboration d'une stratégie globale visant à opérer un changement de culture « exigerait une refonte du milieu de travail militaire en vue de permettre une compréhension plus inclusive de ce que signifie le fait d'être un membre des Forces armées canadiennes⁵² ».

Opérer un changement de culture au sein des Forces armées canadiennes

« Vous n'éradiquez pas la violence sexuelle, la misogynie et les autres formes d'oppression au sein de l'armée, comme le racisme, la transphobie et l'homophobie, à moins d'être prêts à faire preuve de courage. Est-ce que des termes comme « culture du viol », « masculinité toxique » et « axé sur les survivants » mettent les membres des Forces armées canadiennes mal à l'aise? Absolument, et nous l'avons constaté, mais on ne peut pas changer quelque chose qu'on ne nomme pas. »

Julie S. Lalonde, à titre personnel
FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1100

De nombreux témoins ont évoqué l'importance d'opérer un changement de culture au sein des FAC pour créer un climat de confiance, d'inclusion, de respect et de

51 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 2000 (Lgén (à la retraite) Christine T. Whitecross).

52 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1235 (M^{me} Maya Eichler, professeure agrégée en études politiques et en études des femmes et Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et engagement communautaire, à titre personnel).

responsabilité⁵³. Les mesures suggérées par les témoins pour mener à bien ce changement de culture sont exposées de façon détaillée dans les sections qui suivent. Le ministre de la Défense nationale estime que le changement de culture sera chose faite « quand chaque membre — tous les Canadiens, peu importe leur sexe, la couleur de leur peau ou leur orientation sexuelle — [pourra] se joindre aux Forces armées canadiennes, servir fièrement son pays et, fait encore plus important, réaliser son vrai potentiel et ne pas être freiné d'aucune façon⁵⁴ ». Il est urgent que cette transformation se produise : le Comité a appris que les personnes qui prônent des changements concrets et essentiels au sein des FAC sont en train de s'épuiser et qu'elles éprouvent des problèmes de santé mentale considérables à force de répéter les mêmes choses depuis tant d'années⁵⁵.

Comprendre pourquoi la culture crée des conditions propices aux incidents d'inconduite sexuelle

Le Comité a été informé que, pour changer la culture au sein des FAC, il ne faut pas seulement modifier les attitudes, il faut aussi transformer les structures, les politiques et les systèmes fondamentaux qui sous-tendent la nature même de l'armée⁵⁶. Des témoins ont indiqué que les FAC possèdent diverses caractéristiques qui viennent accroître le risque de harcèlement au travail⁵⁷. Par exemple, Alan Okros a souligné des facteurs comme « de fortes disparités de pouvoir, l'incitation à la consommation d'alcool, un effectif jeune, l'utilisation d'un langage grossier, une culture dominée par un seul sexe et un effectif homogène⁵⁸ ». Il a expliqué que si les FAC veulent remédier à ces facteurs, elles doivent remettre en question certains « principes fondamentaux de la profession », comme « l'obéissance à l'autorité, le conformisme normatif, la loyauté envers le groupe, le recours au pouvoir et la pratique de juger les autres pour voir s'ils sont à la hauteur⁵⁹ ».

53 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1830 (Kin Choi, sous-ministre adjoint, Ressources humaines, civils, ministère de la Défense nationale) et 1830 (Mgén Steven Whelan, commandant par intérim du Commandement du personnel militaire et chef du personnel militaire, ministère de la Défense nationale); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1115 (Bgén Lise Bourgon, fellow défense 2020-2021 à l'Université Queen's, et championne du programme Femmes, paix et sécurité, ministère de la Défense nationale).

54 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1140 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

55 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1125 (Christine Wood).

56 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1240 (M^{me} Maya Eichler).

57 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0905 (Martine Roy).

58 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1200 (Alan Okros).

59 *Ibid.*



Le Comité a appris que les FAC doivent reconnaître que le problème de l'inconduite sexuelle est d'ordre systémique⁶⁰. Selon des témoins, faute d'un changement de culture au sein des FAC, ceux qui croient en cette culture continueront de gravir les échelons tout en la perpétuant⁶¹. Alan Okros a expliqué qu'un aspect essentiel du changement de culture consiste à s'assurer que les hauts dirigeants des FAC reconnaissent l'existence de l'inconduite sexuelle et comprennent de quelle manière certains membres des FAC, comme les femmes et les personnes aux identités diverses, sont marginalisés⁶². Les problèmes d'inconduite sexuelle, de racisme et d'homophobie touchent, directement ou non, tous les membres des FAC et c'est pourquoi il faut les examiner dans une optique intersectionnelle⁶³. De plus, le Lgén Wayne D. Eyre a admis que les FAC doivent mieux comprendre la dynamique du pouvoir qui existe dans le cadre rigide de la hiérarchie militaire et s'assurer que les dirigeants à tous les niveaux comprennent bien « ce qui constitue une utilisation judicieuse de ce pouvoir⁶⁴ ».

À l'avenir, si les FAC souhaitent un dénouement différent, elles doivent appliquer les leçons tirées des approches adoptées précédemment pour éliminer l'inconduite sexuelle au sein de l'organisation⁶⁵. Des témoins ont souligné l'importance de tenir les gens responsables de leurs actes, peu importe leur rang⁶⁶, et de prendre en considération le point de vue des survivantes lors de l'élaboration des politiques visant à lutter contre l'inconduite sexuelle; MJ Batek a indiqué que les survivantes peuvent contribuer à déceler les lacunes et les problèmes dans ces politiques⁶⁷. Pour opérer un changement de culture viable à long terme, tous les grades des FAC doivent comprendre le rôle qu'ils jouent dans le processus, s'engager à respecter ce dernier et y participer⁶⁸.

60 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1235 (M^{me} Maya Eichler).

61 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1150 (Julie S. Lalonde, à titre personnel).

62 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1200-1205 (Alan Okros).

63 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1140 et 1155 (Julie S. Lalonde).

64 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1205 (Lgén Wayne D. Eyre).

65 *Ibid.*, 1215; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1915 (Mgén Steven Whelan); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1325 (M^{me} Denise Preston).

66 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1840 (Mgén Steven Whelan); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1310 (M^{me} Denise Preston); Paula MacDonald, « *Note d'information* », *mémoire*, 27 avril 2021.

67 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1125 (MJ Batek).

68 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1110 (Cam Rebecca Patterson, commandante, Services de santé des Forces canadiennes, championne de la Défense pour les femmes, ministère de la Défense nationale) et 1240 (Bgén Andrew Atherton); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0855 (Kristine St-Pierre).

Le Comité a appris qu'un organisme de surveillance externe et indépendant est nécessaire pour s'assurer que les initiatives visant à changer la culture et à éliminer l'inconduite sexuelle soient bien mises en œuvre par les FAC⁶⁹. Selon Allan English, « une surveillance externe est la prochaine étape logique à franchir pour faire face à ce problème. Sinon, les FAC vont s'engager sur la même voie que celle qui les a menées à l'échec par le passé⁷⁰. » Maya Eichler a signalé qu'il ne faut pas que cet organisme de surveillance externe « [...] se limite [...] à réaliser des enquêtes. Il devrait aussi mener certaines actions pour guider l'orientation que devrait prendre le changement de culture au sein des forces militaires et faire en sorte que les responsables des initiatives en ce sens aient des comptes à rendre⁷¹. » Des témoins ont expliqué qu'il y a, dans certains pays, un inspecteur général responsable de la surveillance des forces armées, et ils estiment que le gouvernement fédéral pourrait envisager la possibilité de créer un pareil poste afin d'instaurer un organisme de surveillance indépendant pour les FAC⁷². Le colonel à la retraite Michel W. Drapeau, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, qui a comparu à titre personnel, a fait valoir qu'il serait possible de créer ce poste en modifiant l'article 70 de la *Loi sur la défense nationale* afin de « nommer au poste d'inspecteur général des forces armées une personnalité civile⁷³ ».

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 1 — Créer un Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale

Que le gouvernement du Canada crée un Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale entièrement indépendant, dont le directeur sera un agent du Parlement, qui fait un rapport annuel au Parlement, et que le Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale :

- **dispose de ressources et ait le pouvoir de s'assurer que les plaintes et allégations futures sont déposées auprès d'un organisme externe et indépendant;**

69 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1155 (Allan English); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1235 et 1255 (M^{me} Maya Eichler).

70 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1200 (Allan English).

71 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1300 (M^{me} Maya Eichler).

72 *Ibid.*, 1155 (Ltv Heather Macdonald) et 1230 (Col (à la retraite) Michel W. Drapeau).

73 *Ibid.*, 1220 (Col (à la retraite) Michel W. Drapeau).



- **reçoive les plaintes des membres actifs et des vétérans sans qu'il soit nécessaire que le membre ou le vétéran membre épuise les procédures de recours interne et de règlement des griefs avant de déposer la plainte;**
- **entreprene en toute indépendance les études et investigations jugées nécessaires;**
- **renvoie les affaires au conseiller en matière de sécurité nationale du Premier ministre pour enquêter lorsque cela est justifié.**

Recommandation 2 — Mettre en œuvre les recommandations du rapport Deschamps

Que le gouvernement du Canada mette en application toutes les recommandations du rapport de la juge Deschamps paru en 2015 et intitulé *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*.

Recommandation 3 — Définir la fraternisation, l'abus d'autorité et l'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada modifie le Code de discipline militaire pour y faire figurer des définitions plus claires et précises de la fraternisation, de l'abus d'autorité et de l'inconduite sexuelle.

Reconnaître le rôle des hauts dirigeants

Le Comité a été informé que la mobilisation des hauts dirigeants sera nécessaire pour opérer un changement de culture au sein des FAC⁷⁴. Des témoins ont expliqué que les dirigeants des FAC ont généralement dû adopter et afficher des comportements conformes à la culture de l'organisation pour assurer leur réussite professionnelle et monter en grade; ainsi, puisque la culture est misogyne et sexualisée, de nombreux dirigeants sont susceptibles d'accepter ou de perpétuer des comportements qui s'alignent sur cette culture. En raison de la dynamique du pouvoir qui caractérise l'armée, les dirigeants suscitent l'admiration des membres de grade inférieur et ils ont une grande influence sur ces derniers. Les comportements affichés par les dirigeants qui

74 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1200 (Marie Deschamps); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0855 et 0930 (Michelle Douglas, présidente, Fonds Purge LGBT); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0850-0855 et 0910 (Kristine St-Pierre).

perpétuent la culture masculine misogyne et sexualisée et qui y adhèrent peuvent être reproduits par les membres de grade inférieur, et c'est ainsi que cette culture perdure⁷⁵.

Selon l'honorable Marie Deschamps, ex-juge à la Cour suprême du Canada, qui a comparu à titre personnel, « les dirigeants supérieurs, et particulièrement ceux qui ont des responsabilités de surveillance générale, doivent s'investir directement dans la réforme de la culture⁷⁶ ». Emily Tulloch, technicienne en aéronautique dans les FAC, qui a comparu à titre personnel, a indiqué que, de « toute évidence, les autorités militaires n'ont pas été en mesure d'appliquer les normes d'éthiques élevées en matière d'intégrité » qu'elles prônent dans l'instruction de base. Elle a conclu que si les autorités sont incapables de donner l'exemple en respectant les valeurs fondamentales, il serait surprenant que la majorité des militaires se conforment eux-mêmes à ces valeurs⁷⁷. Par conséquent, les dirigeants doivent favoriser l'inclusion, servir de modèles et prêcher par l'exemple⁷⁸. Christine Wood, qui représente l'organisme It's Just 700, a expliqué qu'il faut revoir l'éthique et le professionnalisme que les dirigeants incarnent et que ces derniers doivent être tenus responsables de leurs actes et de leurs décisions⁷⁹. De plus, Alan Okros a souligné qu'il faut mettre en place un mécanisme permettant aux hauts dirigeants des FAC d'être davantage à l'écoute de ceux qui n'ont pas de pouvoir au sein de l'institution⁸⁰. Le Comité a aussi été avisé qu'un changement de culture au sein des FAC peut se produire au bas de la chaîne de commandement et se répercuter jusqu'au haut de celle-ci. Leah West a précisé que la haute direction des FAC doit encourager les dirigeants des échelons inférieurs à prendre les mesures nécessaires pour éliminer l'inconduite sexuelle dans leurs unités ou leurs sous-unités⁸¹.

75 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1230 (Allan English) et 1245 (Alan Okros).

76 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1200 (Marie Deschamps).

77 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1120 (Emily Tulloch).

78 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1210 (Marie Deschamps); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1150 (Christine Wood); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1220 (Bgén Lise Bourgon).

79 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1140 (Christine Wood); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1220 (Alan Okros).

80 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1250 (Alan Okros).

81 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1150 (Leah West).



Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 4 — Rôle des hauts dirigeants dans le changement de la culture

Que le gouvernement du Canada impose un gel des promotions et des augmentations salariales pour tous les officiers généraux jusqu'à ce qu'une enquête indépendante soit menée pour s'assurer que leur comportement et leur conduite sont irréprochables, leur permettant ainsi de montrer l'exemple.

Recommandation 5 — Rôle des hauts dirigeants dans le changement de la culture

Que le gouvernement du Canada tienne personnellement responsables de la mise en œuvre des recommandations des rapports du vérificateur général les personnes occupant des postes de direction, militaires et civils, dans les Forces armées canadiennes et au sein du ministère de la Défense nationale.

Recommandation 6 — Rôle des hauts dirigeants dans le changement de la culture

Que le gouvernement du Canada veille à ce que la planification de la relève dans les Forces armées canadiennes soit fondée sur le mérite et ne constitue pas un moyen ou une incitation permettant de protéger des personnes contre des mesures disciplinaires, notamment pour des inconduites sexuelles.

Offrir une meilleure formation aux membres

Le Comité a appris qu'il est important d'offrir de la formation sur l'inconduite sexuelle et les comportements inappropriés pour transformer la culture au sein des FAC⁸². Des témoins ont confirmé que les membres des FAC reçoivent tous les ans une formation sur l'inconduite sexuelle⁸³; toutefois, le Lgén Wayne D. Eyre a signalé que celle-ci devrait être offerte plus souvent et que certains sujets, comme l'abus de pouvoir au sein d'une hiérarchie comme celle des FAC, n'y sont pas abordés⁸⁴. Lors de sa deuxième comparution devant le Comité, le Lgén Jennie Carignan a évoqué certaines mesures qu'elle compte adopter pour susciter un changement de culture au sein des FAC dans le cadre de son nouveau rôle de chef de la conduite professionnelle et de la culture. Elle compte notamment examiner la formation sur l'inconduite sexuelle offerte aux membres des FAC, car les objectifs ne sont pas atteints actuellement. En effet, elle a

82 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1220 (Bgén Lise Bourgon).

83 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1115 (L'hon. Harjit S. Sajjan) et 1115 (Lgén Wayne D. Eyre).

84 *Ibid.*, 1115 (Lgén Wayne D. Eyre).

affirmé que la formation serait examinée pour vérifier qu'elle donne aux leaders les outils nécessaires pour créer un climat inclusif dans leurs unités⁸⁵. Des témoins ont insisté sur le fait que la formation doit porter principalement sur les principes de l'égalité, de la diversité et des droits de la personne, ainsi que sur les situations vécues par des personnes marginalisées au sein des FAC, comme les membres des communautés lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et bispirituelles et d'autres communautés (LGBTQ+)⁸⁶.

Des témoins ont dit au Comité que la formation doit être améliorée et prise au sérieux et qu'il faut faire appel à des femmes et à des survivantes pour l'offrir⁸⁷. Julie S. Lalonde, qui a comparu à titre personnel, a fait remarquer qu'elle demeure « profondément troublée par les commentaires qu'ont faits les élèves-officiers au sujet de la violence sexuelle » pendant qu'elle donnait une formation sur la lutte contre le harcèlement au Collège militaire royal en 2014⁸⁸. Elle a ajouté que « [n]ous avons besoin d'un mécanisme d'intervention des témoins axé sur les survivants et dirigé par les survivants » et qu'il faut offrir une formation complémentaire dans les six à huit mois qui suivent la formation initiale afin de maintenir les compétences acquises⁸⁹. Allan English a fait observer que la formation sur les comportements sexuels inappropriés offerte dans les FAC a semé la confusion et « miné l'esprit de camaraderie » parmi les membres. Il a souligné que, selon d'anciennes membres et des membres actuelles des FAC, cette formation est souvent offerte par des « membres supérieurs non qualifiés » et qu'elle sert à décrédibiliser et à critiquer l'opération HONOUR ainsi qu'à « reprocher aux femmes de l'unité de causer des problèmes ou de nuire à la cohésion de l'unité⁹⁰ ». Dans un mémoire, Donna Riguidel a précisé que la formation offerte a échoué parce que la chaîne de commandement des FAC « a refusé de voir qu'une formation de style militaire ne suffirait pas⁹¹. » Par exemple, Emily Tulloch a dit ce qui suit :

85 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1120 (Lgén Jennie Carignan).

86 Voir par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0850 et 0925 (Kristine St-Pierre); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0900 (Michelle Douglas).

87 Voir par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1240 (Marie Deschamps); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1135 (MJ Batek); Survivor Perspectives Consulting Group, « [Mémoire pour l'étude sur l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes du Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, 20 avril 2021; FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0945 (Martine Roy); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1100 (Leah West).

88 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1100 et 1140 (Julie S. Lalonde).

89 *Ibid.*, 1135.

90 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1155 (Allan English).

91 Donna Riguidel, [mémoire](#).



Pendant l’instruction de base, on nous montre un dessin animé qui simplifie à outrance le concept du consentement. À mon avis, cette vidéo est ridicule. Elle est amusante, mais le sujet de l’inconduite sexuelle n’a rien de drôle. Il devrait rendre les recrues suffisamment mal à l’aise pour qu’elles se rendent compte que c’est un problème réel devant être réglé⁹².

Des témoins ont affirmé que les hauts dirigeants des FAC ont un rôle à jouer dans la formation, comme donner l’exemple et assister eux-mêmes aux séances⁹³. Leah West a expliqué que la formation du Collège militaire royal est souvent offerte par des élèves-officiers supérieurs ayant peu d’expérience dans l’armée; elle a ajouté que des membres actifs des FAC aux antécédents divers et détenant les qualités recherchées par les FAC devraient être plus impliqués dans la formation des cadets⁹⁴. De plus, des témoins s’entendent pour dire que la formation ne doit pas être offerte seulement aux recrues qui entrent dans les FAC, mais aussi aux officiers supérieurs, qui en ont besoin pour élaborer des politiques et diriger les discussions sur l’inconduite sexuelle au sein de l’organisation⁹⁵.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 7 — Formation pour prévenir l’inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada fournisse, dans le but de promouvoir un lieu de travail inclusif, sécuritaire et respectueux pour tous les membres des Forces armées canadiennes, une formation complète obligatoire sur l’inconduite sexuelle ainsi qu’une formation sur l’intervention des témoins qui comportent des mesures de rendement clairement définies à l’intention des membres à tous les échelons, y compris les dirigeants supérieurs, et veille à ce que cette formation :

- **soit donnée par des experts, qu’elle soit axée sur les survivantes et qu’elle tienne compte des traumatismes;**

92 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1120 (Emily Tulloch).

93 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1150 (Julie S. Lalonde); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 1620 (D^{re} Karen Breeck); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0915 (Martine Roy).

94 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1135 (Leah West).

95 Voir par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1150 (Julie S. Lalonde); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1240 (Alan Okros); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0850 (Kristine St-Pierre).

- **soit consolidée par des séances de formation additionnelles offertes sur une base régulière;**
- **soit axée sur la prévention de l'inconduite sexuelle;**
- **fasse mieux connaître les situations et les difficultés vécues par les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et bispirituelles ou qui s'identifient à d'autres identités de genre ou orientations sexuelles;**
- **amène tous les membres à réfléchir à leur participation à la création d'une culture sécuritaire et inclusive au sein des Forces armées canadiennes.**

Accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes

En date de février 2020, les femmes représentaient 16 % des membres de la Force régulière et de la Première réserve des FAC⁹⁶. Le Comité a appris qu'accroître la représentation des femmes au sein des FAC est l'un des moyens d'opérer un changement de culture qui est non seulement durable⁹⁷, mais aussi nécessaire pour attirer des gens d'horizons variés dans l'armée⁹⁸. Un représentant du MDN a expliqué qu'« [u]ne équipe de la défense qui reflète la population canadienne en ce qui concerne le genre, la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle et tous les autres aspects de notre vécu est mieux outillée pour comprendre ces besoins changeants en matière de sécurité et pour créer des solutions gagnantes⁹⁹ ». Le ministre de la Défense nationale a déclaré au Comité que les FAC sont « résolu[e]s à recruter, à maintenir en poste et à promouvoir un plus grand nombre de femmes dans [ses] rangs¹⁰⁰ ». Les FAC se sont engagées à accroître le nombre des femmes dans leurs rangs de 1 % par année pour atteindre 25 % de l'effectif d'ici 2026¹⁰¹, mais Allan English a fait remarquer au Comité que « suivant les

96 Gouvernement of Canada, *Statistiques sur les femmes dans les Forces armées canadiennes*.

97 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1110 (Cam Rebecca Patterson).

98 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1215 (Lgén Frances J. Allen).

99 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 1000 (Lisa Vandehei, directrice pour l'égalité des sexes, diversité et inclusion, ministère de la Défense nationale).

100 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1105 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

101 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0945 (Bgén Virginia Tattersal, commandante adjointe, Génération du personnel militaire, ministère de la Défense nationale).



objectifs de 2016, le pourcentage de femmes dans les Forces canadiennes [aurait dû] se situer à 19 %¹⁰² » en 2020.

Le Comité a appris que le maintien en fonction des femmes au sein des FAC et une représentation accrue de celles-ci parmi les hauts dirigeants sont nécessaires en plus du recrutement d'un plus grand nombre de femmes¹⁰³. Selon l'honorable Marie Deschamps, les femmes doivent sentir qu'elles « ont un avenir¹⁰⁴ » dans les FAC. En outre, le Comité a été informé que les programmes de mentorat sexospécifiques sont importants pour favoriser le maintien en fonction des femmes au sein des FAC¹⁰⁵. La maj Kellie Brennan, qui a comparu à titre personnel, a fait observer qu'elle aurait « bien aimé avoir un mentor » pour lui montrer comment s'y retrouver dans le monde des FAC¹⁰⁶. Le mgén Steven Whelan a informé le Comité que les FAC sont en train d'élaborer une stratégie de maintien en fonction qui devrait être publiée à l'automne 2021¹⁰⁷.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 8 — Accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes

Que le gouvernement du Canada publie une stratégie, assortie de mesures de rendement claires, pour attirer, promouvoir et retenir les femmes et les membres des minorités dans les Forces armées canadiennes qui inclut des mesures comparatives concernant le nombre de femmes et de membres des minorités par groupe professionnel, classification et grade, durée dans le grade, postes de commandement, durée de service et grade à la libération.

Recommandation 9 — Accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes

Que le gouvernement du Canada mette sur pied un comité consultatif externe de la défense sur les femmes et les minorités au sein des Forces armées canadiennes qui serait approuvé par le Parlement et lui ferait rapport annuellement.

102 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1225 (Allan English).

103 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1155 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

104 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1215 (Marie Deschamps).

105 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 1720 (Cmdre Rebecca Patterson).

106 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 2000 (Maj Kellie Brennan, à titre personnel).

107 *Ibid.*, 1925 (Mgén Steven Whelan).

Offrir un meilleur soutien aux femmes et aux familles

Le Comité a appris qu'il faut offrir davantage de soutien aux femmes et aux familles si l'on veut accroître la représentation et le maintien en fonction des femmes dans les FAC, ce qui contribuerait à opérer un changement de culture. En effet, les FAC demeurent un milieu de travail dominé par les hommes et, dans le passé, tous les aspects de l'infrastructure et des politiques étaient conçus pour les hommes et avantageaient ceux-ci. Les effets persistants de ce système créent des obstacles et des inégalités pour les femmes, les personnes membres des communautés LGBTQ2+, les personnes racisées, les Autochtones et les personnes vivant avec des handicaps qui sont membres des FAC¹⁰⁸. Michelle Douglas, qui représente le Fonds Purge LGBT, a déclaré que les FAC doivent offrir des ressources aux femmes qui font partie des communautés LGBTQ2+ dans toutes les bases militaires¹⁰⁹.

Des témoins ont notamment indiqué qu'il est nécessaire d'offrir aux membres des FAC des services de garde d'enfants abordables et largement accessibles¹¹⁰. L'insuffisance des services de garde est un enjeu important pour le recrutement et pour le maintien en fonction des femmes dans les FAC¹¹¹. Selon la bgén Lise Bourgon, 30 % des femmes qui quittent les FAC indiquent que l'absence de services de garde est l'une des principales raisons de leur départ¹¹². Le mgén Steven Whelan a informé le Comité que les FAC travaillent actuellement « à examiner comment [elles pourraient] offrir des services de garde » dans l'organisation¹¹³. Des témoins sont d'avis que les services de garde d'enfants doivent être propres à l'armée, offerts en dehors des heures normales de travail ainsi qu'en cas d'urgence, et répondre aux besoins des travailleurs de quarts, des chefs de famille monoparentale et des familles non traditionnelles¹¹⁴.

De manière générale, le Comité a été informé que les mesures de soutien et les services offerts dans les FAC ne sont pas forcément adaptés aux besoins des femmes. Par exemple, Comité a appris que les FAC ont encore des uniformes et de l'équipement qui

108 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1235 (M^{me} Maya Eichler).

109 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0900 (Michelle Douglas).

110 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 0900 (Natalie MacDonald, à titre personnel) et 0920 (Laura Nash, à titre personnel).

111 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1240 (M^{me} Maya Eichler).

112 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1220 (Bgén Lise Bourgon).

113 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1915 (Mgén Steven Whelan).

114 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1215 (Cam Rebecca Patterson) et 1220 (Bgén Lise Bourgon); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1240 (M^{me} Maya Eichler); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 0930 (Natalie MacDonald).



n'ont pas été conçus pour le corps des femmes, ce qui amène « les femmes à être moins efficaces dans les opérations » et « plus en danger, parce qu'elles ne sont pas bien protégées¹¹⁵ ». Christine Wood a déclaré : « J'ai l'impression que les femmes n'ont jamais été sur un pied d'égalité dans les forces armées; notre inclusion a été mandatée. Il n'y a jamais eu le financement, les soutiens, les structures ou l'infrastructure nécessaires à cet égard¹¹⁶. » La cam Rebecca Patterson a informé le Comité que les FAC évalueront leurs programmes au moyen d'une analyse fondée sur le sexe et le genre afin de cerner les lacunes dans les services offerts¹¹⁷.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 10 — Politiques, mesures de soutien et services sensibles à la diversité et à la spécificité des genres

Que le gouvernement du Canada passe en revue les politiques, les mesures de soutien et les services d'approvisionnement des Forces armées canadiennes sous l'angle de l'analyse comparative entre les sexes plus afin de s'assurer qu'ils n'ont pas d'effets néfastes sur les membres qui sont des femmes, des personnes racisées, des Autochtones, des personnes vivant avec des handicaps, des personnes qui font partie des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles ou qui s'identifient à d'autres identités de genre ou orientations sexuelles; qu'il comble les lacunes qui existent à cet égard; et qu'il fournisse des fonds réservés à l'achat d'équipement conçu pour les femmes et tenant compte de la diversité des personnes.

Recommandation 11 — Politiques, mesures de soutien et services sensibles à la diversité et à la spécificité des genres

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires dans la mesure du possible, assume la responsabilité de garantir aux parents qui sont membres des Forces armées canadiennes l'accès à des services de garde d'enfants qui répondent à leurs besoins, notamment ceux des chefs de famille monoparentale et des parents qui travaillent en dehors des heures normales ou par quarts.

115 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1220 (Bgén Lise Bourgon).

116 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1130 (Christine Wood).

117 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1150 (Cam Rebecca Patterson).

RÉPONDRE AUX SIGNALEMENTS DE CAS D'INCONDUITE SEXUELLE AU SEIN DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

« On fait porter aux victimes de discrimination une trop grande partie de la responsabilité de résoudre les comportements sexuels néfastes et la discrimination fondée sur le sexe au sein des Forces armées canadiennes. On donne trop de pouvoir aux auteurs des gestes répréhensibles et aux dirigeants qui omettent d'agir quand il faut agir. »

Paula MacDonald, à titre personnel
FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 mai 2019, 0850

Le Comité a appris que les survivantes d'inconduite sexuelle au sein des FAC ne sont pas toujours à l'aise de se manifester et de signaler les incidents. Alan Okros a expliqué que, si les cas d'inconduite sexuelle sont peu signalés dans les FAC, ce n'est pas parce que les membres ne comprennent pas en quoi consiste l'inconduite sexuelle ni parce qu'ils ne savent pas à qui s'adresser, mais bien parce que « [c]es conditions sont le fruit de facteurs sociaux bien ancrés qui ont été créés intentionnellement par les FAC¹¹⁸ ». Selon ce qu'a appris le Comité, s'il est vrai qu'il est difficile pour des femmes de signaler des cas d'inconduite sexuelle, « c'est beaucoup plus difficile pour les hommes de le faire. En effet, la stigmatisation et la honte sont mille fois pires dans leur cas¹¹⁹. » Le ministre de la Défense nationale a déclaré au Comité que les FAC sont « résolu[e]s à faire la lumière sur toutes les allégations, sans égard au rang ou au poste occupé par les personnes visées¹²⁰ », mais il a souligné qu'il faut multiplier les efforts pour que les membres des FAC se sentent assez soutenus et en sécurité pour signaler les incidents d'inconduite sexuelle dont ils sont la cible¹²¹.

La décision d'un membre des FAC de ne pas signaler un incident d'inconduite sexuelle peut être influencée par plusieurs facteurs. Premièrement, certaines personnes peuvent craindre des représailles de la part de leur chaîne de commandement ou d'autres

118 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1200 (Alan Okros).

119 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1120 (Christine Wood).

120 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1100 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

121 *Ibid.*, 1100 et 1140.



membres de leur unité ou les conséquences du signalement de l'incident sur leur carrière¹²². Le mgén Steven Whelan a affirmé que les représailles « n'ont pas leur place¹²³ » dans les FAC. Or, des témoins ont donné au Comité des exemples de répercussions qu'ils ont subies après avoir signalé des incidents d'inconduite sexuelle. Stéphanie Raymond a fait valoir que ces répercussions « vont de l'intimidation et du harcèlement psychologique au travail à des conséquences sur la paie¹²⁴ ». Le lcol à la retraite Bernie Boland, qui a comparu à titre personnel, a raconté son expérience au Comité :

En 2016, j'ai signalé des actes répréhensibles et des comportements répréhensibles lorsqu'une employée que j'avais le privilège de superviser m'a demandé de signaler le harcèlement et les violations des droits de la personne dont elle avait été victime de la part d'un cadre supérieur en ingénierie. J'ai fait le signalement. Cet homme a été promu. Nous avons subi des représailles¹²⁵.

Il a raconté que personne n'avait donné suite aux allégations et qu'il est devenu le « bouc émissaire » du MDN, une situation au sujet de laquelle il a porté plainte à la direction du ministère¹²⁶. En plus de souligner que les représailles sont incompatibles avec les FAC et présentent des conséquences néfastes pour le travail d'équipe, le mgén Steven Whelan a souligné l'obligation collective que les dirigeants des FAC ont envers les membres des forces armées et leurs familles :

Nous devons ce soutien et ce respect à ceux qui nous font confiance, aux familles et aux membres qui nous font confiance pour leur propre sécurité. Essentiellement, les représailles concernent l'utilisation du pouvoir, pas l'abus de celui-ci. L'une des choses que nous devons faire est de nous concentrer sur ce que les dirigeants considèrent comme leurs limites et s'ils comprennent leurs responsabilités. Je suis officier d'infanterie et j'ai été élevé pour comprendre que le leadership est un privilège qui doit être conservé¹²⁷.

122 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1215 (Marie Deschamps); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 mai 2019, 0930 (Paula MacDonald, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1930 et 1955 (Maj Kellie Brennan); The ZeroNow Campaign, « Objet : Inconduite sexuelle et harcèlement dans les Forces armées canadiennes (FAC) », *mémoire*.

123 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1845 (Mgén Steven Whelan).

124 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1220 (Stéphanie Raymond).

125 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1210 (Lcol (à la retraite) Bernie Boland, à titre personnel).

126 *Ibid.*

127 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1845 (Mgén Steven Whelan).

Kin Choi, sous-ministre adjoint, Ressources humaines, civils, au MDN, a expliqué comment le MDN s'est efforcé d'améliorer ses relations de travail et d'instaurer la confiance afin que la confidentialité et l'équité procédurale soient assurées au sein du système¹²⁸.

Deuxièmement, le devoir de signaler les incidents d'inconduite sexuelle qui incombe aux membres des FAC est l'un des problèmes : en effet, des témoins ont fait valoir que ce devoir empêche les survivantes de choisir la manière d'aborder les incidents avec laquelle elles se sentent à l'aise¹²⁹. Selon les explications de Christine Wood, « [l']élément le plus fondamental de toute la question, c'est le consentement. Nous n'avons pas consenti à nous faire agresser. Notre consentement devrait être requis. Nous devrions pouvoir consentir à ce qui arrive après¹³⁰. » De l'avis de Denise Preston, directrice exécutive du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle (CIIS), les survivantes et certains professionnels, comme les fournisseurs de soins de santé, devraient être exemptés du devoir de signaler les incidents et, lorsque ceux-ci sont signalés par un tiers, la survivante devrait en être informée, consentir à ce que des mesures soient prises et à quel moment celles-ci seront prises¹³¹. Des témoins ont informé le Comité que les FAC devraient envisager des moyens de remplacer le devoir de signaler par « le devoir de réagir¹³² » afin de mieux répondre aux besoins des survivantes, une recommandation qu'Alan Okros a déjà présentée au Comité en 2019¹³³. En ce qui concerne le devoir de réagir, Christine Wood a déclaré qu'il « s'agit d'une mesure importante qui redonne le pouvoir et le choix à la personne concernée¹³⁴ ».

128 *Ibid.*, 1850 et 1900 (Kin Choi).

129 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1145 (Julie S. Lalonde); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1305 (M^{me} Denise Preston); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 1605 (Marie-Claude Gagnon, fondatrice, It's Just 700).

130 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1145 (Christine Wood).

131 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1305 (M^{me} Denise Preston).

132 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1235 (Lgén Wayne D. Eyre); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1255 (Mgén Guy Chapdelaine, aumônier général des Forces armées canadiennes, ministère de la Défense nationale).

133 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 mai 2019, 0910 (Alan Okros).

134 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1145 (Christine Wood).



Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 12 — Devoir de signaler les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre la recommandation 70 du *Rapport de l'autorité du troisième examen indépendant au ministre de la Défense nationale* :

Une exception au devoir de signaler les incidents d'inconduite sexuelle devrait être établie pour les victimes, leurs confidents, ainsi que pour les professionnels de la santé et de soutien qu'ils consultent.

Cependant, leur devoir de signaler devrait être maintenu lorsque le défaut de signaler poserait un risque manifeste et grave de préjudice à un intérêt prépondérant, ce qui pourrait comprendre un préjudice continu ou imminent, un préjudice pour un enfant ou des préoccupations de sécurité nationale. Un groupe de travail devrait être mis sur pied afin de bien cerner ces cas exceptionnels. Le groupe de travail devrait comprendre une autorité indépendante, ainsi que des représentants du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, d'organisations de victimes militaires et du système de justice militaire.

Le groupe de travail devrait aussi examiner a) la suppression du devoir des témoins de signaler les incidents d'inconduite sexuelle; et b) l'imposition aux témoins d'un devoir de signaler les incidents d'inconduite sexuelle au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle seulement.

Recommandation 13 — Garantir que les survivantes ne subissent pas de conséquences pour avoir signalé des incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada s'assure que les survivantes d'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes ne voient pas leur plan de formation interrompu sans leur consentement à la suite de révélations concernant des allégations.

Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Les survivantes qui choisissent de signaler des cas d'inconduite sexuelle peuvent s'adresser à leur chaîne de commandement, à la police militaire, y compris au Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC), ou aux corps de police civils. En général, l'administration des FAC est responsable de l'examen des allégations de harcèlement sexuel, tandis que le système de justice militaire s'occupe des allégations

d'agression sexuelle¹³⁵. Toutefois, des témoins ont dit au Comité qu'il devrait y avoir un recours pour les personnes qui ne veulent pas porter plainte officiellement ou s'engager dans un processus judiciaire, mais qui souhaiteraient bénéficier d'options de justice réparatrice¹³⁶.

Les survivantes peuvent également signaler les incidents d'inconduite sexuelle à l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes¹³⁷, mais ce dernier n'a pas le pouvoir de mener des enquêtes sur des infractions criminelles d'agression sexuelle ou des actes d'inconduite sexuelle qui pourraient entraîner des accusations au titre du Code de discipline militaire¹³⁸. Le ministre de la Défense nationale a indiqué que l'ombudsman a le pouvoir de s'adresser au SNEFC, à la police militaire, ainsi qu'au grand prévôt ou au juge-avocat général des Forces canadiennes et que des enquêtes peuvent être lancées même si l'identité des survivantes reste anonyme¹³⁹. L'ombudsman a clarifié cette affirmation en précisant qu'il ne dispose d'aucun moyen de signaler un cas d'inconduite sexuelle sans le consentement de la survivante¹⁴⁰.

Le SNEFC enquête sur « des infractions criminelles ou d'ordre militaire graves et délicates » touchant les biens ou le personnel du MDN ainsi que les membres des FAC¹⁴¹. Le Comité a appris qu'une enquête est ouverte lorsqu'une allégation ou une plainte respecte les critères du SNEFC applicables à une infraction de nature sexuelle¹⁴², autrement, l'enquête peut « être [confiée] à une autre unité de police militaire ou peut-être même à une unité d'enquête [des FAC]¹⁴³ ». Un employé civil s'occupe à temps plein du programme des services aux victimes du SNEFC, qui offre de l'aide aux victimes et les

135 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1235 (Marie Deschamps); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1855 (Mgén Steven Whelan).

136 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1210 (Lgén Wayne D. Eyre) et 1235 (Lgén Frances J. Allen); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 1620 (D^{re} Karen Breeck).

137 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1125 (Gregory Lick, ombudsman, Ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes).

138 *Ibid.*, 1110.

139 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1145 et 1150 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

140 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1110 (Gregory Lick).

141 *Ibid.*, 1105 (Lcol Eric Leblanc, commandant, Service national des enquêtes des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale).

142 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1220 (Bgén Simon Trudeau, grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale).

143 *Ibid.*, 1120.



oriente vers les services pertinents¹⁴⁴. De plus, un officier de liaison offre des renseignements sur le processus d'enquête et de l'aide pour déposer une plainte¹⁴⁵. Le Comité a entendu que davantage de mesures pourraient être prises pour mieux faire comprendre les services et le mandat de la police militaire à l'ensemble des FAC¹⁴⁶.

Le Comité a été informé que toutes les allégations d'inconduite sexuelle méritent une enquête complète; le lgén Wayne D. Eyre a d'ailleurs énoncé l'engagement des FAC, selon lequel « [t]oute allégation fera l'objet d'une enquête et sera soumise à une procédure équitable¹⁴⁷ ». Or, le Comité a appris que « la plupart des gens » qui décident de signaler des incidents qui les touchent « sont insatisfaits de la réponse et du processus qui suit¹⁴⁸ ». Par exemple, la maj Kellie Brennan a déclaré ce qui suit au Comité : « J'ai le sentiment que justice ne me sera pas rendue¹⁴⁹. » En plus des représailles subies pour avoir signalé des incidents d'inconduite sexuelle, des témoins ont décrit des situations où leur chaîne de commandement a mal géré le signalement, où il y avait un conflit d'intérêts apparent et où les auteurs présumés participaient à l'enquête sur leur plainte ou au processus de règlement¹⁵⁰. Paula MacDonald, qui a comparu à titre personnel, a dit au Comité que, dans son cas, la « chaîne de commandement où s'étaient produits les abus a conservé la responsabilité administrative relative aux méthodes de résolution, ce qui a permis aux militaires liés directement aux atteintes alléguées aux droits de la personne de décider de la façon dont la situation serait résolue¹⁵¹ ». En réponse à une question, le lcol Eric Leblanc a indiqué que des preuves et des témoignages recueillis pour des enquêtes sur des incidents d'inconduite sexuelle ont déjà été perdus dans le passé¹⁵². Pendant sa deuxième comparution devant le Comité, le bgén Simon Trudeau a reconnu qu'il faut rebâtir la confiance envers le système de justice militaire¹⁵³. Des témoins ont proposé

144 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1100 (Bgén Simon Trudeau, grand prévôt des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale).

145 *Ibid.*, 1120.

146 *Ibid.*, 1115 et 1135.

147 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1205 (Lgén Wayne D. Eyre).

148 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1115 (Christine Wood).

149 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1940 (Maj Kellie Brennan).

150 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 mai 2019, 0850, 0910 et 0930 (Paula MacDonald); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0850, 0910 et 0925 (Danielle Dewitt).

151 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 mai 2019, 0850 (Paula MacDonald).

152 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1120 (Lcol Eric Leblanc).

153 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1205 (Bgén Simon Trudeau).

des moyens d'améliorer les enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle au sein des FAC; ces moyens sont décrits dans les sections qui suivent.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 14 — Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada examine les structures disciplinaires permettant de traiter les cas d'abus d'autorité, d'inconduite sexuelle et autres infractions, afin de s'assurer que la sévérité des sanctions est proportionnelle aux infractions reprochées, qu'elle augmente avec le grade et l'ancienneté, et qu'elle est appliquée de façon équitable à tous et dans toutes les unités.

Recommandation 15 — Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur la défense nationale* afin de retirer le chef d'état-major de la Défense en tant qu'autorité responsable de l'examen des infractions d'ordre militaire et des manquements au Code de discipline militaire, lorsque le chef d'état-major de la Défense est l'accusé, et de mettre sur pied un groupe indépendant de juges militaires à la retraite pour superviser les processus d'audiences sommaires ou de cour martiale par l'intermédiaire de l'inspecteur général.

Recommandation 16 — Conduire des enquêtes sur les incidents d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada demande aux Forces armées canadiennes d'adopter une politique selon laquelle les officiers généraux faisant l'objet d'enquêtes pour infractions au Code de discipline militaire doivent être suspendus.

Mieux former les enquêteurs

Le Comité a appris que, pour améliorer les processus de signalement et d'enquête relatifs aux inconduites sexuelles, il faut offrir une formation spécialisée aux personnes qui mènent les enquêtes et s'entretiennent avec les survivantes. Le Comité a été informé que les six détachements permanents du SNEFC au Canada disposent d'une équipe d'intervention en cas d'infraction sexuelle (EIS); selon le Lcol Eric Leblanc, les enquêteurs de l'EIS « ont une formation spécialisée en enquêtes sur les agressions sexuelles, notamment sur l'adoption d'une approche qui tient compte des traumatismes¹⁵⁴ ». Le Comité a appris que les enquêteurs du SNEFC reçoivent une formation semblable à celle que reçoivent les policiers civils, notamment en ce qui concerne l'approche axée sur les

154 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1105 (Lcol Eric Leblanc).



traumatismes, l'entrevue judiciaire axée sur le traumatisme expérientiel et la vie privée¹⁵⁵. Cependant, les survivantes qui ont signalé des cas d'inconduite sexuelle à la police militaire ont indiqué que leur expérience n'a pas été bonne; certaines ont été terrifiées et ne se sont pas senties soutenues ni écoutées, tandis que d'autres ont eu l'impression qu'elles avaient commis un crime quand elles ont été interrogées¹⁵⁶. Emily Tulloch a relaté son expérience comme suit :

Ils n'avaient pas la moindre empathie ou compassion. C'était tellement frustrant que je suis partie avant la fin du deuxième entretien. J'avais l'impression de ne pas être entendue et d'être traitée comme une criminelle. Aucune personne ne devrait subir un tel traitement alors qu'elle est si vulnérable et qu'elle a besoin d'aide¹⁵⁷.

Selon la maj Kellie Brennan, s'adresser à la police militaire n'est pas la solution idéale pour les femmes qui signalent pour la première fois un incident d'inconduite sexuelle¹⁵⁸. Lors de sa deuxième comparution devant le Comité, le bgén Simon Trudeau a précisé qu'il avait demandé à son équipe d'incorporer la formation sur les approches tenant compte des traumatismes à la formation offerte à l'École de la Police militaire des Forces canadiennes et d'élaborer un plan visant à offrir de la formation continue sur les approches tenant compte des traumatismes à l'ensemble du personnel militaire, peu importe leur grade¹⁵⁹. Il a aussi déclaré que la police militaire adopterait une approche plus axée sur les victimes en mettant l'accent sur la « professionnalisation des services aux victimes », y compris l'embauche de personnel civil, et en améliorant les interactions de la police militaire avec les survivantes¹⁶⁰.

De plus, la ltv Heather Macdonald, qui a comparu à titre personnel, a relaté le caractère unique des enquêtes qui sont réalisées sur les navires de la Marine royale canadienne : elle a expliqué que, sur les navires, les enquêtes disciplinaires de l'unité sont menées par les capitaines d'armes et les chefs, qui ne sont pas des policiers professionnels, ce « qui réduit considérablement les chances que des preuves admissibles soient recueillies et conservées pour aider la victime à obtenir justice devant un tribunal¹⁶¹ ». Par exemple, la

155 *Ibid.*, 1105, 1135, 1145 et 1150.

156 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1155 (Ltv Heather Macdonald) et 1120 (Emily Tulloch); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 mai 2019, 0855 (Michelle Douglas).

157 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1120 (Emily Tulloch).

158 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1955 (Maj Kellie Brennan).

159 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1205, 1245 et 1250 (Bgén Simon Trudeau).

160 *Ibid.*, 1205 et 1220.

161 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1105 (Ltv Heather Macdonald).

Itv Heather Macdonald a déclaré, en réponse à une question sur le sujet, qu'elle ignorait si les navires sont équipés de trousse pour recueillir et préserver des preuves matérielles après une allégation d'agression sexuelle¹⁶². Elle a insisté sur la nécessité d'adapter des solutions à la situation particulière des membres de la Marine royale canadienne¹⁶³.

Dans l'ensemble, les témoins ont réclamé une meilleure formation des enquêteurs qui s'entretiennent avec les survivantes d'agression sexuelle, ainsi que davantage de mesures de soutien tenant compte des traumatismes et axées sur les survivantes pendant l'entrevue¹⁶⁴, notamment que celle-ci soit menée par « un officier du même sexe que la victime¹⁶⁵ ». La maj Kellie Brennan a fait valoir l'importance de s'assurer que « les personnes responsables d'une enquête sont celles qui peuvent changer les choses¹⁶⁶ ».

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 17 — Formation axée sur les survivantes et tenant compte des traumatismes offerte aux enquêteurs

Que le gouvernement du Canada s'assure que toutes les personnes qui mènent des enquêtes sur des incidents d'inconduite sexuelle reçoivent une formation continue sur des stratégies d'enquête qui tiennent compte des traumatismes et sont axées sur les survivantes ainsi que sur l'importance d'offrir aux survivantes des mesures de soutien axées sur celles-ci au cours du processus d'enquête.

Assurer la confidentialité des plaintes

Le Comité a appris que la confidentialité des plaintes n'est pas toujours respectée, soit parce que des renseignements sont communiqués à des tiers, soit parce que le rapport de plainte contient des éléments qui permettent d'identifier la plaignante.

Stéphanie Raymond a déclaré ceci : « Je n'étais pas tenue au courant du cheminement de ma plainte d'agression auprès de la police militaire, mais j'entendais des discussions dans le corridor entre mon supérieur et le sien au sujet de ma plainte et des détails

162 *Ibid.*, 1135.

163 *Ibid.*, 1105.

164 *Ibid.*, 1155; 1120 et 1200 (Emily Tulloch); Paula MacDonald, « [Note d'information](#) », *mémoire*, 27 avril 2021.

165 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1120 (Emily Tulloch); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 2000 (Maj Kellie Brennan).

166 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1930 (Maj Kellie Brennan).



concernant ce qui s'était passé¹⁶⁷. » Par ailleurs, Emily Tulloch a indiqué que le rapport de police, dans son cas, est demeuré confidentiel, mais qu'il contenait des renseignements sur son unité; étant donné que les femmes sont sous-représentées dans son secteur d'emploi, ces renseignements permettaient de l'identifier facilement¹⁶⁸.

En outre, le Comité a appris qu'il est difficile de protéger la vie privée des personnes qui travaillent sur des navires. La Ltv Heather Macdonald a fait remarquer que, compte tenu de l'étroitesse du milieu de vie et de travail sur un navire, « [d]ès que les supérieurs commencent à se réunir derrière des portes closes, tout l'équipage sait qu'il se passe quelque chose¹⁶⁹ ». Alan Okros a fait savoir au Comité que la culture des FAC doit évoluer de manière à inclure le « respect de la confidentialité¹⁷⁰ ».

Le Lcol Eric Leblanc a fait remarquer que la chaîne de commandement d'une plaignante peut être informée de la tenue d'une enquête, mais pas des détails de l'affaire¹⁷¹. Il a ajouté que le SNEFC doit « trouver un juste équilibre entre le droit à la vie privée de la victime et le droit de savoir de la chaîne de commandement¹⁷² ». Emily Tulloch estime qu'il est important que les commandants soient informés des plaintes, sans que la plaignante soit identifiée, afin de les tenir au courant de ce qui se passe sur leur base¹⁷³.

Créer une structure de signalement indépendante

Le Comité a appris qu'il est essentiel de créer une structure de signalement indépendante pour gérer les cas d'inconduite sexuelle au sein des FAC, afin que les survivantes se sentent protégées et soutenues lorsqu'elles portent plainte¹⁷⁴. Stéphanie Raymond a déclaré ceci : « Je ne croyais pas à l'indépendance du tribunal

167 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1225 (Stéphanie Raymond).

168 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1150 (Emily Tulloch).

169 *Ibid.*, 1150 (Ltv Heather Macdonald).

170 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1225 (Alan Okros).

171 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1125 (Lcol Eric Leblanc).

172 *Ibid.*, 1115.

173 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1150 (Emily Tulloch).

174 Voir par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 13 avril 2021, 1235 (Allan English); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 0955 (Julie S. Lalonde, à titre personnel); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1115 (Christine Wood); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 2015 (Maj Kellie Brennan); Paula MacDonald, « [Note d'information](#) », *mémoire*, 27 avril 2021; The ZeroNow Campaign, « [Objet : Inconduite sexuelle et harcèlement dans les Forces armées canadiennes \(FAC\)](#) », *mémoire*; FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1100 (Leah West).

militaire. Je ne faisais pas confiance au juge militaire ni à cette espèce de jury constitué de militaires choisis par les Forces armées canadiennes¹⁷⁵. » MJ Batek a dit au Comité que « [l]e seul moyen de faire en sorte que les survivants se sentent en sécurité, c'est de s'assurer qu'ils peuvent signaler quelque chose au sein d'un système qui ne fait pas partie de la chaîne de commandement et de la structure des Forces armées canadiennes. Il doit s'agir d'un système indépendant pour que le processus soit parfaitement sécuritaire¹⁷⁶. » Par ailleurs, Leah West a expliqué que mener une enquête confidentielle à l'extérieur de la chaîne de commandement des FAC serait bénéfique pour la survivante et l'accusé¹⁷⁷. Selon Denise Preston, pouvoir signaler les cas d'inconduite sexuelle en dehors de la chaîne de commandement et le faire à un organisme d'enquête indépendant est l'une des principales revendications des survivantes qui font appel aux services du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle (CIIS)¹⁷⁸.

Le ministre de la Défense nationale a affirmé que le gouvernement du Canada allait « de l'avant [avec l'adoption d']une structure indépendante pour examiner toutes les allégations » d'inconduite sexuelle au sein des FAC¹⁷⁹. Le 29 avril 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied d'un examen externe complet et indépendant du MDN et des FAC. Cet exercice a pour mandat de formuler « des recommandations concrètes sur les façons dont les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale peuvent mettre sur pied un système de signalement externe et indépendant à l'intention des membres de l'Équipe de la Défense¹⁸⁰ ». Des témoins ont recommandé que ce nouvel organisme soit indépendant de la chaîne de commandement des FAC et de la direction du MDN¹⁸¹, que son mandat soit prescrit par la loi, qu'il fasse rapport directement au Parlement¹⁸² et qu'il soit distinct de l'entité qui offre des services aux survivantes¹⁸³.

175 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1230 (Stéphanie Raymond).

176 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1140 (MJ Batek).

177 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1125 (Leah West).

178 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1320 (M^{me} Denise Preston).

179 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1100 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

180 Défense nationale, *Lancement d'un examen externe complet et indépendant du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes*, document d'information, 29 avril 2021.

181 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 25 mars 2021, 1100 (Gregory Lick).

182 *Ibid.*

183 *Ibid.*, 1225 (Marie Deschamps).



En outre, le Comité a appris que les infractions criminelles doivent être jugées à l'extérieur du système militaire, en particulier dans les cas d'agression sexuelle¹⁸⁴. Stéphanie Raymond a fait remarquer au Comité que « [l]es membres de l'armée qui commettent une agression sexuelle ne sont pas jugés selon les mêmes lois que les autres Canadiens qui en commettent une. Dans le système de justice militaire, les droits à la fois des victimes et des accusés sont différents de ceux dans le système de justice criminelle¹⁸⁵ ». Le Comité a appris qu'il est plus difficile pour les survivantes d'obtenir justice dans le système militaire que dans le système civil. En effet, comme l'explique la Ltv Heather Macdonald : « On peut plaider coupable à une infraction à la *Loi sur la défense nationale* moins grave, ce qui ne restera pas dans le dossier de la personne en dehors du contexte militaire¹⁸⁶. »

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 18 — Transmettre des affaires d'inconduite sexuelle à la Gendarmerie royale du Canada

Que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur la défense nationale* et demande aux Forces armées canadiennes de faire des changements dans les Directives et ordonnances administratives de la Défense ainsi que dans les Ordonnances et règlements royaux, dans le but de permettre au Bureau de l'inspecteur général des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale de transmettre les affaires d'inconduites sexuelles à la Gendarmerie royale du Canada pour enquête, et de retirer la compétence aux Forces armées canadiennes en cas de crainte d'influence indue de la part de la chaîne de commandement.

Recommandation 19 — Élimination de la possibilité de réduire les accusations relatives à une infraction au *Code criminel*

Que le gouvernement du Canada passe en revue ses processus pour veiller à ce que les membres des Forces armées canadiennes qui sont accusés d'une infraction au *Code criminel* ne puissent pas plaider coupables à des accusations moins graves au titre de la *Loi sur la défense nationale*.

184 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1215 et 1305 (Col (à la retraite) Michel W. Drapeau).

185 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1205 (Stéphanie Raymond).

186 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1130 (Ltv Heather Macdonald).

Offrir des services de soutien aux survivantes d'incidents d'inconduite sexuelle

« Elles sont de plus en plus nombreuses à se manifester et il n'y a toujours pas de filet de sécurité pour elles. Ces personnes ne se manifestent pas pour signaler une simple incohérence qu'elles ont constatée dans des documents administratifs. Elles parlent de l'expérience terrifiante qu'elles ont vécue, de l'anxiété qui les affaiblit et de leur confiance en soi ébranlée. Elles sont brisées. Il est tout simplement immoral de continuer à leur demander de dénoncer si on n'a pas en place un plan pour les soutenir. »

Christine Wood, chef, Engagement stratégique, It's Just 700
FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1105

Le Comité a appris que la vie militaire dresse des « obstacles exceptionnels » entre les membres des FAC et l'accès aux soins de santé, et ce, à cause de l'organisation des affectations et de la formation de longue durée ainsi que des déménagements fréquents et de la distance qui sépare les membres de leur réseau de soutien¹⁸⁷. Des témoins ont insisté sur l'importance d'offrir aux survivantes d'inconduite sexuelle au sein des FAC des services qui tiennent compte des traumatismes, sensibles à la spécificité des genres et axés sur les survivantes¹⁸⁸. À cet égard, Christine Wood a déclaré ce qui suit :

Elles sont de plus en plus nombreuses à se manifester et il n'y a toujours pas de filet de sécurité pour elles. Ces personnes ne se manifestent pas pour signaler une simple incohérence qu'elles ont constatée dans des documents administratifs. Elles parlent de l'expérience terrifiante qu'elles ont vécue, de l'anxiété qui les affaiblit et de leur confiance en soi ébranlée. Elles sont brisées. Il est tout simplement immoral de continuer à leur demander de dénoncer si on n'a pas en place un plan pour les soutenir¹⁸⁹.

187 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1105 (Christine Wood).

188 Voir par exemple : *Ibid.*, 1130; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1150 (Cam Rebecca Patterson); FEWO, *Témoignages*, 1^e session, 42^e législature, 9 mai 2019, 0930 (Paula MacDonald).

189 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1105 (Christine Wood).



Les membres des FAC qui sont survivantes d'inconduite sexuelle peuvent demander du soutien auprès du CIIS. Le CIIS offre en tout temps des services de soutien et de counseling centralisés, bilingues et confidentiels, et il peut aider les membres à s'y retrouver dans le processus de signalement des incidents d'inconduite sexuelle¹⁹⁰. Denise Preston a fait savoir au Comité que le CIIS a ajouté à ses services, en 2019, un programme de coordination de l'intervention et du soutien, qui offre un « point de contact unique » aux membres des FAC¹⁹¹. Le CIIS a également créé un programme de contribution qui accorde du financement à neuf centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle offrant des services à la communauté des FAC¹⁹². Le CIIS envisage actuellement d'élargir ses services afin de les offrir dans des centres régionaux¹⁹³ et met au point une stratégie nationale axée sur le soutien des survivantes¹⁹⁴. Le Comité a été informé que la demande à l'égard des services offerts par le CIIS a augmenté au cours des dernières années, notamment pendant les premiers mois de 2021¹⁹⁵. Cependant, les membres des FAC ne connaissent pas tous les services offerts par le CIIS. Par exemple, Emily Tulloch a mentionné qu'elle ne les a découverts « que quelques semaines après avoir » signalé l'agression dont elle a été victime¹⁹⁶. Les membres des FAC peuvent aussi avoir recours au Service de l'aumônerie royale canadienne pour obtenir du soutien spirituel ou religieux; les aumôniers peuvent orienter les survivantes au CIIS, à la police militaire ou d'autres ressources des FAC¹⁹⁷.

Le Comité a appris que les services offerts par les FAC et par Anciens Combattants Canada ne répondent pas toujours aux besoins des survivantes d'inconduite sexuelle. Par exemple, des témoins ont expliqué qu'aucun service pour le trouble de stress post-traumatique (TSPT) n'est offert aux survivantes de traumatisme sexuel¹⁹⁸ ou que le traumatisme sexuel n'est pas jugé différent des autres types de traumatismes que peuvent subir les membres des FAC¹⁹⁹. On présume souvent que les traumatismes vécus

190 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1100 (L'hon. Harjit S. Sajjan); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1320 (M^{me} Denise Preston).

191 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 23 mars 2021, 1120 (M^{me} Denise Preston).

192 *Ibid.*

193 *Ibid.*, 1245.

194 *Ibid.*, 1100 (L'hon. Harjit S. Sajjan).

195 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 15 avril 2021, 1245 (M^{me} Denise Preston).

196 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1205 (Emily Tulloch).

197 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 11 mai 2021, 1205 et 1230 (M^gén Guy Chapdelaine).

198 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1145 (Dawn McIlmoyle, infirmière autorisée, à titre personnel).

199 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1105 (Christine Wood).

par les membres des FAC résultent des impératifs associés au métier de soldat, mais des témoins ont expliqué que les traumatismes qui découlent de l'inconduite sexuelle dans le milieu de travail militaire doivent être pris au sérieux, au même titre que tous les autres types de traumatismes qui peuvent être vécus par les membres des FAC²⁰⁰. Stéphanie Raymond a raconté qu'un professionnel de la santé a minimisé la gravité de son traumatisme et lui a dit : « [T]ant que je ne m'étais pas acheté la corde pour me pendre ou le tuyau pour relier à l'échappement de mon véhicule, ce que j'avais subi n'était pas vraiment grave²⁰¹. » Le Comité a été informé que les traumatismes sexuels subis par les membres des FAC doivent être considérés comme une blessure de stress opérationnel pour que les personnes touchées puissent avoir accès aux services et aux mesures de soutien appropriés²⁰².

Par ailleurs, la Ltv Heather Macdonald a dit au Comité qu'il y a une « réticence » chez les membres des FAC à recevoir un diagnostic de trouble mental, comme le TSPT, qui peut entraîner l'attribution d'une « catégorie médicale permanente²⁰³ ». En effet, cela pourrait avoir des effets néfastes durables sur la carrière du membre, car ses supérieurs hésiteront à le placer dans un poste qui comporte beaucoup de stress. La Ltv Heather Macdonald a fait valoir que les catégories médicales permanente et temporaire ont été créées pour les problèmes de santé physique, pas de santé mentale, et elle a souligné la nécessité de séparer les systèmes de santé mentale et de santé physique pour que les membres reçoivent l'aide professionnelle appropriée²⁰⁴.

Le mgén Steven Whelan a informé le Comité que les FAC sont en train d'évaluer comment elles peuvent améliorer les services offerts aux survivantes d'inconduite sexuelle²⁰⁵. Des témoins ont mentionné plusieurs moyens d'améliorer les services de soutien offerts aux survivantes, notamment s'assurer que les survivantes peuvent être accompagnées par une personne à toutes les réunions liées à des incidents d'inconduite sexuelle pour obtenir du soutien²⁰⁶, que les services sont facilement accessibles en

200 *Ibid.*, 1125 et 1130 (Julie S. Lalonde); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 14 mai 2019, 0930 (Natalie MacDonald).

201 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1230 (Stéphanie Raymond).

202 *Ibid.*, 1125 (Christine Wood).

203 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1140 (Ltv Heather Macdonald).

204 *Ibid.*

205 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 22 avril 2021, 1910 (Mgén Steven Whelan).

206 Survivor Perspectives Consulting Group, « [Mémoire pour l'étude sur l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes du Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, 20 avril 2021.



français²⁰⁷, améliorer la collaboration entre les FAC et Anciens Combattants Canada²⁰⁸, élargir le mandat du CIIS afin d'offrir des services aux vétérans²⁰⁹, étudier les pratiques exemplaires qui ont cours dans d'autres systèmes de soins de santé militaires²¹⁰ et mener davantage de recherches sur les effets des traumatismes sexuels sur les survivantes²¹¹. De plus, Christine Wood a recommandé qu'une plateforme nationale de soutien par les pairs en ligne, encadrée par des professionnels, soit créée et que des thérapies de groupe tenant compte du traumatisme sexuel ainsi que des soins psychiatriques ambulatoires et en milieu hospitalier soient offerts aux membres des FAC²¹².

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 20 — Services pour les survivantes d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada offre aux survivantes d'inconduite sexuelle des services et des programmes de soutien qui tiennent compte des traumatismes, y compris des programmes et services de santé physique et mentale, et cerne d'éventuelles lacunes en matière de services et de financement, dans le but d'offrir aux survivantes d'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes des services tenant compte des traumatismes, sensibles à la diversité et à la spécificité des genres et axés sur les survivantes, notamment en garantissant la disponibilité de services de santé mentale spécialisés et de soutien par les pairs pour les survivantes de traumatismes sexuels.

Recommandation 21 — Services pour les survivantes d'inconduite sexuelle

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le traumatisme sexuel militaire parmi la liste des blessures opérationnelles pour lesquelles les membres actuels et les vétérans des Forces armées canadiennes peuvent recevoir un soutien approprié.

207 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1215 (Stéphanie Raymond).

208 *Ibid.*, 1245; 1155 (Julie S. Lalonde).

209 *Ibid.*, 1140 (Christine Wood).

210 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 20 avril 2021, 1305 (M^{me} Maya Eichler).

211 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 8 avril 2021, 1150 (Christine Wood).

212 *Ibid.*, 1105 et 1200.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère de la Défense nationale</p> <p>Lgén Frances J. Allen, représentante militaire du Canada Quartier général de l'OTAN à Bruxelles (Belgique)</p> <p>Cam Geneviève Bernatchez, juge-avocate générale Forces armées canadiennes</p> <p>Lgén Wayne D. Eyre, chef d'état-major par intérim de la défense</p> <p>Mme Denise Preston, directrice exécutive Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle</p> <p>L'hon. Harjit S. Sajjan, C.P., député, ministre de la défense nationale</p> <p>Jody Thomas, sous-ministre</p>	2021/03/23	22
<p>À titre personnel</p> <p>Marie Deschamps, ancienne juge puînée Cour suprême du Canada</p>	2021/03/25	23
<p>Ministère de la Défense nationale</p> <p>Lcol Eric Leblanc, commandant Service national des enquêtes des Forces canadiennes</p>	2021/03/25	23
<p>Ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes</p> <p>Robyn Hynes, directrice générale des opérations</p> <p>Gregory Lick, ombudsman</p>	2021/03/25	23
<p>À titre personnel</p> <p>Julie S. Lalonde</p> <p>Stéphanie Raymond</p>	2021/04/08	24

Organismes et individus	Date	Réunion
It's Just 700 Christine Wood, chef Engagement stratégique	2021/04/08	24
À titre personnel Allan English, professeur associé Département d'histoire, Université Queen's Alan Okros, professeur Département des études de la défense, Collège militaire royal du Canada	2021/04/13	25
Ministère de la Défense nationale Bgén Simon Trudeau, grand prévôt des Forces canadiennes	2021/04/13	25
Ministère de la Défense nationale Bgén Andrew Atherton, directeur général de la déontologie militaire Bgén Lise Bourgon, fellow défense 2020-2021 à l'université Queen's, et championne du programme Femmes, paix et sécurité Mgén Jennie Carignan, commandement du personnel militaire Cam Rebecca Patterson, commandante, Services de santé des Forces canadiennes, championne de la défense pour les femmes Mme Denise Preston, directrice exécutive, Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle	2021/04/15	26
À titre personnel Lcol (à la retraite) Bernie Boland Col (à la retraite) Michel W. Drapeau, professeur Faculté de droit, Université d'Ottawa Mme Maya Eichler, professeure agrégée en études politiques et en études des femmes Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et engagement communautaire, Mount Saint Vincent University Ltv Heather Macdonald, officière Génie des systèmes de combat naval Dawn McIlmoyle, infirmière autorisée Emily Tulloch, technicien en aéronautique	2021/04/20	27

Organismes et individus	Date	Réunion
Survivor Perspectives Consulting Group MJ Batek, Élof	2021/04/20	27
À titre personnel Maj Kellie Brennan Lgén (à la retraite) Christine T. Whitecross	2021/04/22	28
Ministère de la Défense nationale Kin Choi, sous-ministre adjoint Ressources humaines, civils Mgén Steven Whelan, commandant par intérim du Commandement du personnel militaire et chef du personnel militaire	2021/04/22	28
À titre personnel Mme Leah West, professeure adjointe Carleton University	2021/05/11	34
Ministère de la Défense nationale Lgén Jennie Carignan, chef Conduite professionnelle et culture Mgén Guy Chapdelaine, aumônier général des Forces armées canadiennes Bgén Simon Trudeau, grand prévôt des Forces canadiennes et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes	2021/05/11	34

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Auteure anonyme

La campagne zéro maintenant

MacDonald, Paula

Riguidel, Donna

Solo, Ashu M. G.

Survivor Perspectives Consulting Group

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 22 à 28, 34, 37, 39, 40 et 41](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Marilyn Gladu

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS CONCERNANT L'ÉTUDE SUR L'INCONDUITE SEXUELLE DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES - FEWO

Le Bloc Québécois souhaite tout d'abord remercier toutes les femmes qui sont venues témoigner au comité pour partager avec nous les expériences douloureuses en lien avec les inconduites sexuelles qu'elles ont vécues au sein des Forces armées canadiennes. Plusieurs victimes sont venues nous livrer de puissants témoignages qui démontrent la pertinence de cette étude. Le Bloc Québécois est profondément préoccupé par les nombreux cas d'inconduite sexuelle impliquant des hauts-gradés des Forces armées canadiennes. Non seulement les généraux ont été incapables de protéger les militaires sous leur commandement d'une culture de harcèlement contre les femmes, mais tout indique que certains dirigeants y auraient participé en abusant de leur autorité. Les allégations contre le général Vance sont extrêmement troublantes et les nombreux témoignages de femmes entendus par le comité de la condition féminine accréditent la thèse que la justice militaire protège les haut-gradés plutôt que leurs victimes.

Malheureusement, ce n'est pas le seul ministère du gouvernement fédéral qui est visé par de telles accusations : la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des Services frontaliers du Canada et Service correctionnel Canada, pour ne nommer que ceux-ci, ont aussi été visés par diverses allégations d'inconduites qui étaient connues des autorités en place et visiblement tolérées par la hiérarchie. Ce n'est probablement que la pointe de l'iceberg et il faut rapidement procéder à une refonte en profondeur du système. Alors que des militaires comme Stéphanie Raymond avaient déjà sonné l'alarme depuis longtemps quant à la situation problématique qui prévaut dans les forces armées, ce n'est qu'en 2015 - après l'examen externe de l'ancienne juge Marie Deschamps - que nous avons réalisé à quel point le problème était généralisé et qu'il y avait de sérieux problèmes institutionnels. La juge Deschamps a fourni dix recommandations afin d'endiguer les problèmes. Pourtant, nous voilà en 2021 et pratiquement rien n'a été fait. Le gouvernement fédéral a fermé les yeux, ce qui nous a fait perdre un temps précieux pour corriger la situation. Mais au-delà de ce constat d'échec, il faut maintenant prendre action. Le Bloc Québécois appuie le rapport du comité, mais souhaiterait apporter quelques précisions sur certaines recommandations.

Recommandation 4 :

« Que le gouvernement du Canada impose un gel des promotions et des augmentations salariales pour tous les officiers généraux jusqu'à ce qu'une enquête indépendante soit menée pour s'assurer que leur comportement et leur conduite sont irréprochables, leur permettant ainsi de montrer l'exemple »

Nous croyons qu'il serait judicieux de rendre ce type d'enquête automatique et préalable à toute promotion à des grades de généraux. Au même titre qu'une enquête de sécurité est nécessaire pour obtenir les différentes cotes de sécurité, ce type d'enquête permettrait d'écartier des candidats qui n'ont pas le profil nécessaire pour diriger les

Forces armées canadiennes. Les militaires subordonnés doivent avoir des chefs exemplaires, sinon toute lutte contre l'inconduite sexuelle et le harcèlement sera vouée à l'échec.

Recommandation 5 :

« Que le gouvernement du Canada tienne personnellement responsables de la mise en œuvre des recommandations du rapport du vérificateur général les personnes occupant des postes de direction, militaires et civils, dans les Forces armées canadiennes et au sein du ministère de la Défense nationale »

De l'avis du Bloc Québécois, formulée ainsi cette recommandation pourrait porter atteinte au principe de la responsabilité ministérielle. L'ultime responsable doit toujours être le gouvernement élu. Si les dirigeants des Forces armées canadiennes ont systématiquement échoué à combattre l'inconduite sexuelle, c'est en partie parce que le gouvernement a fait de l'aveuglement volontaire sur les allégations contre des hauts gradés, ainsi que sur la capacité du système de justice militaire à traiter tous les membres des Forces armées canadiennes sur un pied d'égalité. À titre d'exemple, les allégations contre le général Vance étaient connues depuis 2018 et le gouvernement n'avait toujours pas appliqué les recommandations de la juge Deschamps, incluant la création d'un centre de responsabilisation indépendant en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle. La Majorie Kellie Brennan a affirmé dans son témoignage au comité que le général Vance se croyait « intouchable » puisqu'il exerçait un contrôle sur l'ensemble du Ministère de la Défense, ce qui démontre à quel point la situation actuelle est intenable.

Pour le Bloc Québécois, il est troublant de constater qu'à l'heure où le gouvernement fédéral multiplie les ingérences dans les champs de compétence des provinces, nous constatons paradoxalement à quel point ce gouvernement est incapable de s'occuper des nombreux cas d'inconduite dans ses ministères et agences gouvernementales. Nous espérons que les témoignages entendus et le rapport résultant des travaux du comité de la condition féminine permettront d'enfin apporter les nécessaires changements à la structure militaire. Les victimes ont assez souffert, il est temps pour le gouvernement de prendre la situation au sérieux et d'agir dès maintenant.

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

Pour commencer, nous voudrions, au nom du Nouveau Parti démocratique, remercier les femmes et les témoins qui ont comparu devant le Comité. Depuis le lancement de cette étude, nous avons reçu des lettres, des courriels et des appels téléphoniques de gens de partout au pays. Les problèmes abordés dans ce rapport sont vastes et complexes, et ils appellent des mesures immédiates. Nous aimerions remercier également les analystes de la Bibliothèque du Parlement d'avoir produit cet excellent rapport, ainsi que le greffier du comité et les interprètes pour leur travail.

Les femmes dans les Forces armées canadiennes devraient s'attendre à ce que leurs accusations de harcèlement soient prises au sérieux; or, plus nous en apprenons, plus nous réalisons que les allégations d'inconduites sexuelles à l'encontre des membres les plus hauts gradés des Forces canadiennes n'ont pas été prises en considération et ont été purement et simplement ignorées. Toutes les femmes, incluant celles qui servent dans les Forces armées, méritent beaucoup mieux que cela de la part de leur gouvernement. Nous devons nous assurer que les femmes qui servent dans les Forces armées puissent le faire en toute égalité.

Au cours des derniers mois, le Comité permanent de la condition féminine a recueilli les témoignages poignants de nombreuses survivantes venues parler de leur expérience au sein des Forces armées canadiennes. Malheureusement, nous avons appris également de personnes en position d'autorité que les systèmes qui ont laissé tomber tant de femmes sont en place et fonctionnent. Plus tôt cette année, après avoir entendu de courageuses femmes militaires raconter leur histoire publiquement, les néo-démocrates ont senti qu'ils avaient le devoir de présenter la motion qui a permis de lancer l'étude sur les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes. Ce faisant, nous voulions nous assurer que pendant que le Comité de la défense recueillait des informations au sujet de ce qui s'était passé précisément concernant le refus du ministre de la Défense de donner suite aux allégations contre le général Vance et de ce qui n'avait pas fonctionné dans le processus, nous, au Comité permanent de la condition féminine, nous puissions nous occuper des femmes, entendre ce qu'elles avaient à dire et produire le rapport dont elles avaient besoin.

Tout au long de cette étude, nous avons entendu des témoignages bouleversants et pris connaissance de détails troublants. Nous avons vu des témoins se contredire les uns les autres ouvertement. Nous avons vu également des responsables nier l'existence du problème, mais aussi des personnes bien disposées à travailler pour que les choses changent.

Le problème des inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes tient fondamentalement à un manque d'égalité. Tant que la culture sexualisée qui tolère les inconduites sexuelles se perpétuera, il n'y aura pas d'égalité entre les personnes qui servent dans les Forces armées. La confiance dans le leadership des Forces canadiennes et de ce gouvernement est brisée, et, si on ne la restaure pas, les femmes travaillant dans les Forces ne peuvent espérer voir de véritables changements s'opérer. Les dirigeants politiques doivent montrer qu'ils comprennent le problème des inconduites sexuelles et qu'ils prendront des mesures pour le combattre.

Le gouvernement n'a pas mis en œuvre les principales recommandations du rapport 2015 de la juge Deschamps. Il n'a pas non plus réagi au rapport 2018 du vérificateur général ni donné suite au rapport 2019 du Comité permanent de la condition féminine portant sur cette même question.

Alors, la question qui se pose maintenant est : ce gouvernement va-t-il être attentif aux recommandations émanant de cette deuxième étude sur les inconduites sexuelles et les appliquer?

Ce gouvernement a mis sur pied une équipe spéciale, puis un groupe de travail, et il lance maintenant un nouvel examen de la situation. Ce gouvernement libéral n'a jamais vu de problème qu'il ne peut pas solutionner avec un rapport. Il croit qu'une étude de plus permettra de tout régler. Mais ce n'est qu'en agissant qu'on résout les problèmes.

Outre les recommandations formulées dans le présent rapport, les néo-démocrates enjoignent le gouvernement du Canada à mettre en œuvre celles-ci :

Recommandation 1 – Que le gouvernement du Canada crée un programme spécial, au sein des Forces armées canadiennes, pour le recrutement de femmes et de membres de groupes sous-représentés, tel que recommandé par le vérificateur général en 2016.

Recommandation 2 – Que le gouvernement du Canada renforce la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fédérale pour inclure des mesures d'équité en matière d'emploi dans tous les programmes de recrutement et de maintien de l'effectif dans les Forces armées canadiennes.

Recommandation 3 – Que le gouvernement du Canada crée un centre de reddition de comptes en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles qui soit totalement indépendant des Forces armées canadiennes et qui serait chargé de recevoir les signalements de comportements sexuels inappropriés, de s'occuper de la prévention, ainsi que de la coordination et du suivi de la formation, de l'aide aux victimes, du suivi en matière de reddition de comptes, de la recherche, et aussi d'agir comme autorité centrale pour la collecte de données.

Recommandation 4 – Que le gouvernement du Canada veille à ce que les membres des Forces armées canadiennes qui sont parents aient accès à des services de garde abordables répondant à leurs besoins, notamment les parents seuls et ceux qui ont des horaires atypiques ou travaillent par quarts.

Recommandation 5 – Que le gouvernement du Canada, pour favoriser un milieu de travail inclusif, sûr et respectueux pour tous les membres des Forces armées canadiennes, mette sur pied une formation obligatoire et complète sur les inconduites sexuelles : destinée aux membres de tous les niveaux, y compris les hauts dirigeants; axée sur les survivants; tenant compte des traumatismes; dispensée régulièrement par des spécialistes du domaine et appliquée sous l'angle de l'ACS+.

Recommandation 6 – Que le gouvernement du Canada fasse marche arrière dans la privatisation de nos services militaires, car cela a des effets négatifs sur tous les membres, mais aussi sur les femmes, les personnes racialisées, les Autochtones, les personnes handicapées, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, les transsexuels, les queers et les bispirituels, ainsi que les personnes ayant une autre identité de genre ou une autre orientation sexuelle.